ROULLET Saint-Estèphe

ARMOIRIES de la commune de ROULLET-Saint-ESTEPHE
Losangé d'or et de gueules, à la bordure d'or ; sur le tout, à la pointe d'argent, une diligence de sable ; au chef d'azur chargé de deux églises d'argent.

BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES - JANVIER 2021 - N° 101

LE MOT DU MAIRE

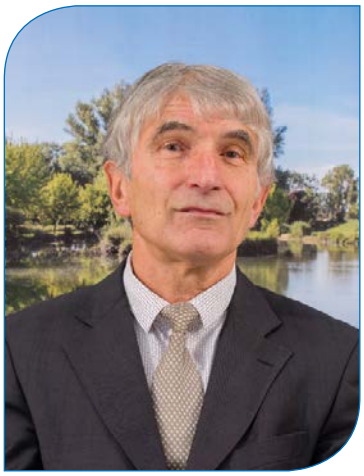

~ SOMMAIRE ~

Le mot du maire..... 2
Consultation citoyenne 3
Conseils municipaux..... 4/9
Rencontre avec le personnel..... 9
Zoom ateliers techniques..... 10
Livret nouveaux arrivants..... 11
Infos municipales 11/13
Soutien à l'économie locale..... 14
Entretien et Travaux..... 15-17
Cela s'est passé 18-19
Bibliothèque 20
Associations..... 21/24
Solidarité à Roullet..... 25-26
Noël à Roullet..... 26-27
Événements 2021 28

2021, une nouvelle année…, et l'espoir d'une sortie de crise…

Certes, l'année 2020 n'a pas été à la hauteur des vœux multiples et variés, exprimés par chacun de nous envers ses proches, sa famille, ses relations professionnelles, son environnement social – sportif ou culturel, mais gageons que la crise sanitaire, économique et sociale que nous traversons, trouve enfin une issue…

Bien sûr, comme toute crise, elle a été l'occasion d'une prise de conscience, et de nous interroger sur le sens dans lequel une mondialisation et une financiarisation insuffisamment maîtrisées, nous ont entraîné avec les dérives inéluctables associées…

Que 2021 vienne conforter cette prise de conscience, et, sans renier tout ce que nous ont apporté les évolutions technologiques depuis plus d'un demi – siècle, qu'une meilleure régulation puisse enfin être mise en place rapidement pour en gommer tous les excès.

Pour revenir plus modestement à notre commune, 2020, année d'élections, a néanmoins vu plusieurs projets aboutir ou se poursuivre.

Sans être exhaustif, je citerai à titre d'exemple :

- La poursuite de la construction de la base logistique d'Intermarché,
- La réalisation des travaux connexes inhérents à l'aménagement foncier de décembre 2018,
- La réalisation de la 1ère phase des travaux de rénovation énergétique de notre salle des fêtes,
- Le diagnostic sanitaire de l'église de Saint-Estèphe,
- La réalisation d'une aire de stockage et broyage des déchets verts,
- La réalisation d'importants travaux de voirie et eaux pluviales,
- L'acquisition d'une balayeuse tractée pour les services techniques…

Enfin, même si ce n'est pas un projet, je saluerai toutes celles et ceux qui ont contribué à assurer la continuité du service public, et ce, au sens large, ainsi que le fonctionnement de nos établissements de soins et de santé. Cela a permis que nos besoins essentiels et les plus fragiles puissent être préservés. Cette reconnaissance, cette solidarité, doivent rester présentes et être une marque de reconnaissance pour 2021. En effet, nous ne sommes toujours pas sortis de crise, même si des lueurs d'espoir apparaissent…

2021 devrait, malgré cet environnement incertain, voir la réalisation ou le démarrage de plusieurs projets structurants tels :

- La restauration intérieure de l'église St Cybard à Roullet.
- La fin des travaux d'aménagement d'un giratoire pour l'accès à la nouvelle Base logistique Intermarché.
- La livraison à Intermarché des locaux de cette nouvelle base.
- Le démarrage des travaux du parc photovoltaïque de «la Forêt de la Borne à Berniard».
- Le démarrage des travaux de consolidation de la structure et de pose des panneaux photovoltaïques du gymnase des Glamots.
- La déconstruction des bâtiments sur les parcelles acquises par l'Etablissement Public Foncier, à l'entrée nord du bourg de Roullet, pour y aménager une zone avec commerces et habitat essentiellement dédiés aux professions paramédicales…

Bien sûr, notre souhait le plus cher est qu'enfin la vie associative puisse reprendre sans contraintes et resserrer les liens amicaux et sociaux qui nous ont tant manqué en 2020. Malgré les moments difficiles et les incertitudes subsistant pour 2021, ayons confiance en l'avenir, construisons le avec sérénité et que chacune ou chacun y trouve sa place et son plein épanouissement.

Bien sincèrement, Meilleurs Vœux à toutes et à tous.

Gérard ROY, *Maire de Roullet-St-Estèphe*

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Gérard Roy

EQUIPE DE RÉDACTION :
(Commission Animation Vie Locale, Communication)
Mmes Patricia Thomas, Valérie Mazeau, Marielle Vicard, Christelle Boissinot-Granet, MM. Gilles Moussion, Bruno Chabot, Marc Forestier, Christian Cuisinier, Jérôme Roucher

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE
(fermée au public mardi après-midi et samedi) :
Du lundi au jeudi : **8h30/12 h • 13h30/17h30**
Le vendredi : **8h30/12h • 13h30/17h**
42, rue Nationale 16440 Roullet St-Estèpbhe
Tél. : 05 45 66 30 08
Site Internet : **http://www.roullet-saint-estephe.fr/**

CONSULTATION CITOYENNE

En octobre, la municipalité a lancé une consultation à destination des habitants de Roullet Saint-Estèphe, pour connaître leurs souhaits de développement de la commune en matière de commerces et de professions libérales. En effet les élus ont souhaité connaître la vision des Roullet-Stéphanois dans le cadre du projet de dynamisation de l'entrée nord du bourg de Roullet.

Cette démarche est une grande première pour la commune, et face au succès remporté, elle sera renouvelée à chaque fois que cela sera possible. En effet, vous avez été près de 250 personnes à répondre au questionnaire, et ce, malgré des soucis de distribution rencontrés avec notre prestataire. Toute l'équipe municipale vous remercie chaleureusement pour avoir pris le temps de répondre aux différentes questions et ainsi d'avoir pu partager votre avis sur les actions à venir.

Parmi les répondants, 64% ont plus de 60 ans, 23.5% ont entre 40 et 59 ans, 11.75% ont entre 25 et 39 ans, et 0.75% entre 15 et 24 ans, dont 59.57% de femmes contre 40.43% d'hommes.

Voici ci-dessous les résultats des questionnaires s'agissant des commerces de proximité, des professions médicales et paramédicales et des progrès à faire au cours des 10 prochaines années.

Grâce à votre mobilisation, les élus en charge du dossier, vont pouvoir établir un cahier des charges précis des attentes de la population, qui sera transmis à l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine, qui, en tant que propriétaire des parcelles, emprises du futur projet, se chargera de trouver un porteur de projet pour développer l'entrée nord du bourg.

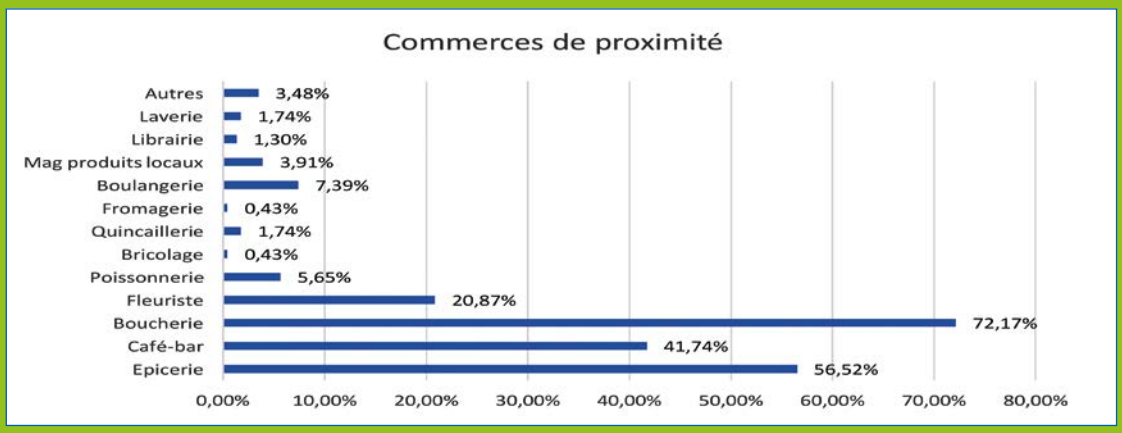

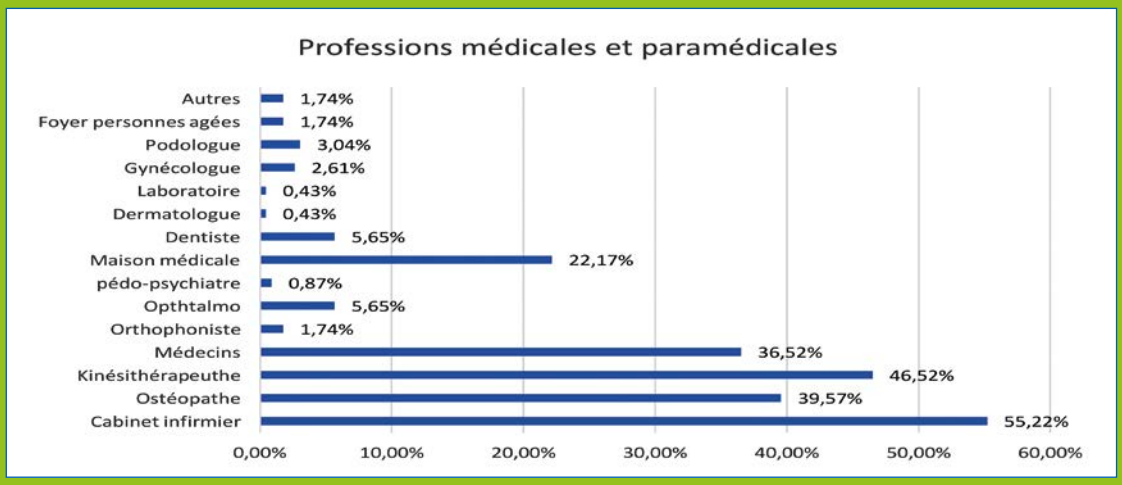

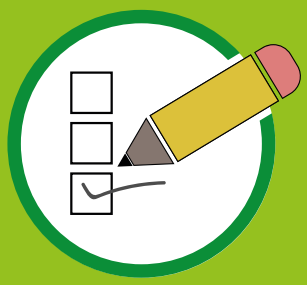

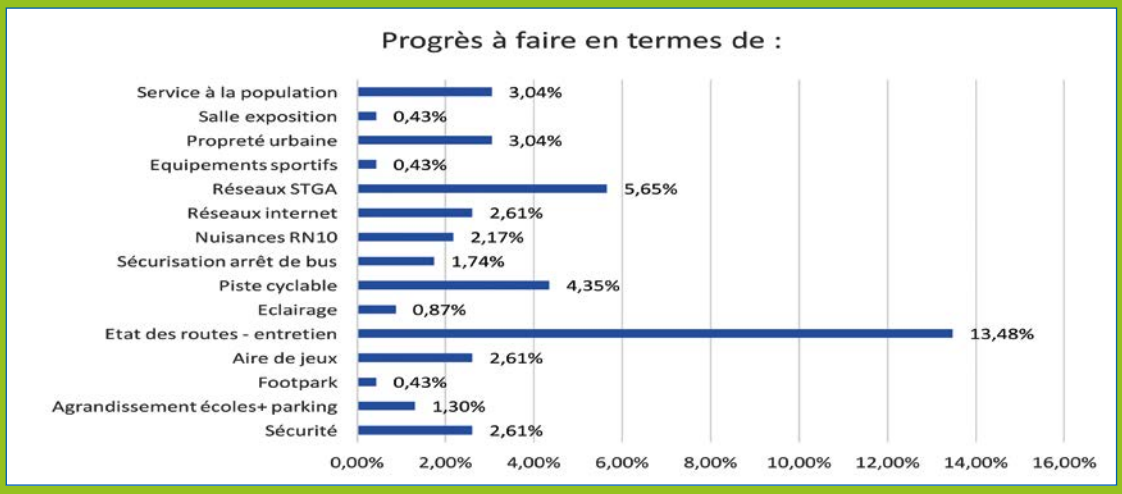

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 SEPTEMBRE 2020

1- Procédure d'acquisition de biens en état d'abandon manifeste - 41 rue Nationale

M. Le Maire fait part à l'assemblée de son souhait de lancer la procédure d'acquisition de bien en état d'abandon manifeste sur la maison d'habitation sise 41 rue Nationale.
M. Le Maire explique que malgré de nombreux courriers émis par l'EPF à l'encontre des propriétaires, ceux-ci n'ont jamais réagi, que le voisin de cette propriété M. H. a d'ailleurs engagé une procédure à l'encontre de ces personnes car il subit des dégradations générées par le non entretien des extérieurs, et que surtout l'état d'abandon du bien devient dangereux puisque les volets menacent de tomber sur le domaine public. Pour ces motifs, il est souhaitable d'engager la procédure de déclaration des parcelles concernées en état d'abandon manifeste.
A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le maire à lancer la procédure de déclaration des parcelles E180-178-607 des maisons sise 41 Rue Nationale; de dresser les procès-verbaux relatifs à ce dossier et de signer tous les documents afférents.

2- Rétrocession Jardins de la Palène

M. Le Maire informe l'assemblée que par courrier en date du 16 juillet 2020, Monsieur Bouillaud, Président de l'association syndicale du lotissement Les jardins de la Palène, indique que les colotis ont décidé lors de l'assemblée générale du lotissement du 13 mars 2020 de demander la rétrocession des espaces communs du lotissement à l'exception des espaces verts, à la commune.
Comme indiqué dans leur courrier cette rétrocession portera sur la voirie, l'éclairage public et la bâche incendie du lotissement. Afin d'extraire les espaces verts de la partie voirie, un bornage sera réalisé avant la fin de l'année 2020. Les frais de bornage et d'acte notarié seront à la charge de l'association syndicale. La voirie entrera après signature des actes, dans le domaine public et par conséquent il convient de la nommer et de numéroter les habitations selon la délibération G-2015-112, côté droit n° pairs et côté gauche n° impairs.
A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la rétrocession de la voirie, de l'éclairage public et de la bâche à incendie; de nommer la voie «Rue de la Palène» et autorise M. Le Maire à signer tous les documents afférents.

3- Cession domaine publique - Impasse des Meules

M. Le Maire informe l'assemblée que, par courrier en date du 30 juillet 2020, Monsieur C. faisait part à la commune de son souhait d'acquérir une partie des accotements situés le long de sa propriété sise 3 impasse des Meules, parcelle C 395.Après une visite sur site, il a été envisagé de lui céder une bande lui permettant de construire un mur de clôture, sachant que la circulation ne peut déborder sur cette portion où de gros rochers longent la voie. La portion concernée étant de petite dimension, environ 16 m2, il a été décidé de ne pas demander d'estimation au Domaine et de lui céder au prix pratiqué précédemment de 3€/m2. Monsieur C. s'engage dans ce même courrier à prendre à sa charge les frais de bornage et d'acte notarié.
A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette cession au prix de 3€/m² ; autorise M. Le Maire à engager la procédure de déclassement du domaine public de cette parcelle et à signer tous documents afférents.

4- Cession domaine publique - Les Tulipiers

M. Le Maire informe l'assemblée que, par courrier en date du 15 décembre 2018, Madame et Monsieur M. faisaient part à la commune de leur souhait d'acquérir une partie des accotements situés le long de leur propriété sise 8 rue des Tulipiers, parcelle C 395. Après une visite sur site, il a été envisagé de céder une bande située dans l'alignement des parcelles suivantes sur la rue des Tulipiers afin de conserver une harmonie. Cette bande s'arrêtera à l'éclairage public afin d'éviter tout déplacement onéreux. Des travaux d'écoulement des eaux pluviales ayant été réalisés sur cette parcelle, il faudra envisager d'en réaliser de nouveaux et par conséquent il a été convenu que la commune aurait à sa charge la partie située sur le domaine communal et Mme et M. M. la partie sur leur future parcelle. L'estimation du Domaine est au prix de 5€/m2, tarif indiqué aux acquéreurs par courrier du 25/04/2019. Par courrier du 27 mars 2020, Mme et M. M. valident ces propositions et précisent que les frais de bornage et d'acte notarié seront à leur charge.
A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette cession au prix de 5€/m² et autorise le Maire à signer tous documents afférents

5- Cession domaine public - Rue des justices

M. Le Maire informe l'assemblée que, par mail en date du 24 juin 2020, Me Chauveau chargé de la vente d'un bien appartenant à Madame A., sis rue des Justices, parcelle A 1254 transmettait une demande d'alignement sur la voie publique. Après une visite sur site, il a été constaté que la haie très imposante et la clôture se situaient sur le domaine public. En accord avec le notaire et la propriétaire et considérant les dimensions importantes de cette irrégularité, il a été proposé de réaliser une cession de cette partie du domaine public et un arrachage de la haie parfois plantée à l'extérieur de la clôture et envahissant même un poteau téléphonique. Madame A. par courrier du 21 juillet 2020 s'engage à prendre à sa charge les frais de bornage et d'acte notarié. Par courrier du 13 août 2020, Madame A. nous fait part de son accord aux conditions proposées soit 13€/m2. Le compromis de vente étant déjà signé chez Me Chauveau et dans le but de ne pas faire échouer cette vente, il a été convenu de procéder rapidement au bornage, déclassement du domaine public de la parcelle. Madame A. par courrier du 21 juillet 2020 s'engage à prendre à sa charge les frais de bornage et d'acte notarié.
A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette cession au prix de 13€/m²; autorise M. Le Maire à engager la procédure de déclassement du domaine public de cette parcelle et à signer tous les documents afférents.

6- Cession domaine public - régularisation La Boucharderie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux problèmes se posent au lieu-dit La Boucharderie :
1. La voie communale réelle est inexistante au cadastre et elle figure au cadastre à l'est alors qu'il s'agit du jardin d'agrément de riverains, Mme et M. C.
2. M. et Mme R. ont restauré une grange avec très peu de surface autour du bâtiment d'où découlent des problèmes de stationnement de véhicule, de stockage de bois, d'implantation de la pompe à chaleur, entrainant des conflits de voisinage importants.
En ce qui concerne le **point 1**, cette voirie est conjointe avec la commune de Claix et par conséquent l'opération devra être conjointe également tant en ce qui concerne le bornage, la procédure de déclassement et par conséquent l'enquête publique. Dans un premier temps il va falloir faire établir un bornage pour définir l'implantation exacte de la voirie puis débutera la procédure de déclassement du domaine public de certains éléments, et d'autres seront à intégrer au contraire dans le domaine public. En ce qui concerne le **point 2**, il a été proposé à Mme et M. R. d'acquérir une partie de l'accotement, environ 1 mètre de large, afin d'inclure leurs installations dans leur propriété et non plus sur le domaine public. Leurs voisins, Mme et M. G. ont fait part de leur souhait d'acquérir dans les mêmes proportions la parcelle en continuité de la même grange (partie leur appartenant).
Par courrier du 19 février 2020, Mme et M. R., ont accepté les conditions proposées soit le prix estimé par les domaines de 7,50€/m2 et de prendre à leur charge les frais de bornage et d'acte notarié. Par mail du 4 mars 2020, Mme et M. G., ont accepté les conditions identiques.
A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette cession au prix de 7€50/m²; autorise M. Le Maire à engager la procédure de déclassement du domaine public des parcelles concernées par cette opération; valide le fait que tous les frais afférents à l'opération 1 seront partagés avec la commune de Claix et autorise M. Le Maire à signer tous les documents afférents.

7- Cession domaine public - régularisation La Grange

M. Le Maire informe l'assemblée que suite à un signalement des services du cadastre, nous avons été informés de plusieurs erreurs entre le cadastre et la réalité du terrain au Hameau de la Grange. En effet, le garage de Mme M. – 36 Hameau de la Grange - se situe sur la voie publique, parcelle B 525 (anciennement B 439) et à l'arrière de la maison la piscine se trouve également sur cette parcelle. Cette incohérence empêche l'intégration de la parcelle communale dans le domaine public et donc dans la voirie communale. Mme M. a présenté un plan de bornage de 1973 régularisant cette situation mais après des recherches infructueuses il s'avère que ce bornage n'a jamais été acté chez le notaire d'où ces irrégularités actuelles. Lors d'une rencontre avec Mme M., il a été réalisé un état des lieux et des solutions lui ont été proposées en vue d'assainir la situation globale et d'être en conformité avec le cadastre : cession des parties garage et piscine au prix de 3€/m²/ bornage à la charge de la commune/ frais d'acte notarié à charge de Mme M.. Par courrier du 9 juin 2020, Mme M. nous confirme son accord pour les conditions précitées.
A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de réaliser un bornage à la charge de la commune afin de supprimer ces irrégularités; cette cession au prix de 3€/m² et autorise Mme M. et M. P, son voisin à utiliser leurs accès donnant sur la parcelle communale B525.

8- Nouvelle appellation de rue «Impasse de l'artisanat»

M. Le Maire informe l'assemblée que par arrêté n°G-2018-239 en date du 06 septembre 2018, la Déclaration Préalable n°DP1628718C0051 a été accordée. Cette division foncière concernant les parcelles de la SCI CAMO a créé 4 lots destinés à la construction de bâtiments industriels.
A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de donner le nom «Impasse de l'Artisanat» à la nouvelle voie créée.

9- Règlement intérieur du Conseil Municipal

Dans un délai de six mois suivant leur installation, les Conseils Municipaux des communes de plus de 1000 habitants doivent établir leur règlement intérieur. Cette formalité est imposée par la loi.
Doivent obligatoirement être fixées dans le règlement : Les conditions d'organisation du débat d'orientation budgétaire/ Les conditions de consultation par les conseillers municipaux des projets de contrats ou de marchés/ Les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales/ Les modalités du droit d'expression des conseillers élus sur une autre liste etc.
M. Le Maire présente au Conseil Municipal les principales dispositions contenues

dans le projet du règlement, qui retrace les modalités de fonctionnement du Conseil mais également les moyens mis à disposition des élus municipaux.
A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur après la modification citée ci-dessus.

10- Commission communale des impôts directs

L'article L 1650 du Code Général des Impôts (C.G.I.) prévoit que dans chaque commune il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) composée du Maire ou de l'adjoint délégué, et pour les communes de plus de 2 000 habitants, de huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants. Ces huit commissaires titulaires ainsi que les huit commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune.
A la suite du renouvellement des Conseils Municipaux et d'un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques, il appartient au Conseil Municipal de proposer des personnes pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs. M. Le Maire rappelle que cette Commission se réunit au moins une fois par an pour définir les changements de catégorie des logements. La commission communale des impôts directs doit être composée d'élus, d'habitants de la commune, mais également de propriétaires de terrains ou logements sur la commune mais qui n'y vivent pas.
A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de proposer la liste ci-dessous en vue de la désignation des huit commissaires titulaires ainsi que des huit commissaires suppléants au titre de la commission communale des impôts directs :
Titulaires : ROY Gérard, BARBAT Véronique, AFGOUN Sabrina, THOMAS Patricia, BOUSSARIE Philippe, CHARBONNAUD Thierry, LABUSSIERE Annie, PICHARDIE Claudine.
Suppléants : MOUSSION Gilles, FAVIER Frédéric, RATINEAU Corinne, PICHON Emmanuel, MONDOUT Michele, BISSERIER Michel, BEAUMATIN Katia, SARDIN François (hors commune).

11- Délégations de pouvoirs à l'assemblée délibérante - précisions délégation n°16

Par délibération du 26 mai 2020, le Conseil Municipal a accordé un certain nombre de délégations à M. Le Maire en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.
S'agissant de la délégation n°16 autorisant le Maire à intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, la Préfecture demande au Conseil Municipal de préciser les cas requis pour que la délégation puisse être mise en œuvre.
M. Le Maire propose que cette délégation puisse s'exercer devant toutes les juridictions.
A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le fait que la délégation puisse s'exercer devant toutes les juridictions.

12- COSEA - Avenant n°1 à la convention cadre fixant les modalités de la participation financière de COSEA pour l'exécution des travaux connexes à l'aménagement foncier agricole et forestier

La convention du 30 mars 2020 a fixé les modalités de participation de DPR COSEA à l'exécution des travaux connexes sur le périmètre de la Commune. L'article 2 de cette convention identifie les catégories de dépenses que DPR COSEA s'engage à prendre en charge : coût des travaux connexes, coût de la maîtrise d'œuvre et les frais de fonctionnement.
Suite à l'appel d'offre lancé par la commune pour la réalisation des travaux d'aménagement foncier, les montants ont été actualisés par avenant et ont modifié l'échéancier pour un montant total de 117 893€14. Ce montant sera versé par COSEA pour solde de tout compte.
A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

13- Subvention RASED

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté de la circonscription d'Angoulême Sud, est réparti en quatre antennes. Les écoles des communes de La Couronne, Nersac, Roullet, Saint-Estèphe et Voeuil et Giget sont rattachées à l'antenne RASED de La Couronne. Pour le fonctionnement de l'antenne de La Couronne et afin de mutualiser les moyens, le RASED demande à ce que chaque commune contribue équitablement au financement, et demande une participation annuelle de 2 € par élève. Il est demandé d'autoriser le versement au RASED de la Couronne d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 2 € par élève (344 inscrits en 2019/2020) soit : 688 €, qui sera imputée à l'article 65548 du budget communal.
A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'attribution d'une subvention de 688 € au RASED.

14- Subvention EFFERVESCENTRE

Il convient d'apporter des modifications à la délibération D_2020_5_12 du 9 juin 2020. Ainsi, en plus des montants votés le 9 juin il convient d'ajouter à l'article 6574 (montants déjà prévus au budget) :

SUBVENTIONS 2020	Subventions 2019	Ecart 2019-2020	Subventions 2020	Subvention complémentaire	TOTAL SUBVENTION
Subvention par adhérent					
Effervescentre - pause méridienne	17 832,28 €	2309,28 €	15 523,00€		15 523,00€
Effervescentre - culture	35 080,33 €	- €	35 080,33 €		35 080,33€
Effervescentre - social	18 066,97 €	- €	18 066,97 €		18 066,97€
Effervescentre – Enfance Jeunesse	0		10 154€		10 154,00€
TOTAL					78 824,30€
TOTAL GENERAL : (montant de la délibération de juin 2020 + 78824.30					131 493,30€
Montants inscrits au BP 2020					133 147,30 €

M. Le Maire rappelle que les nouvelles conventions prévoient qu'Effervescentre à l'obligation de faire un retour à la Mairie des actions qui sont menées. Ces montants ont été inscrits au budget.

Les autres dispositions de la délibération D_2020_5_12 sont inchangées.
Par 12 voix POUR et 12 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal valide l'attribution des subventions à Effervescentre.

15- Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz

GRDF a fait parvenir à la commune les éléments permettant le calcul de la redevance d'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux sur des ouvrages de distribution de gaz et la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz.

Au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur des ouvrages de distribution de gaz pour l'année 2020 : Longueur en mètre des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public au cours de l'année 2019 : 464 mètres/Taux retenu : 0.35€/mètre/Taux de revalorisation de l'index d'ingénierie : 1.08/ Plafond de la RODP provisoire 2020 : 464 * 0.35 * 1.08 = 175,39 €

Au titre de l'occupation permanente du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2020 : Longueur des canalisations à prendre en compte : 19 373 mètres/ Taux retenu : 0.035€/m²/ Taux de revalorisation cumulé au 01/01/2020 : 1.26/ RODP 2020 = ((19373 * 0.035) + 100) *1.26 = 980.35 €

Soit une recette totale de 1 156 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le montant de cette redevance et autorise Monsieur le Maire à émettre le titre de recette.

16- Convention Enfance/ Jeunesse

Par délibération du 28 juin 2018 le Conseil Communautaire a décidé de l'attribution des compétences entre GrandAngoulême et les communes autour de la Culture, du Social et de l'Enfance-Jeunesse. Les élus, souhaitant ainsi proposer une offre d'actions cohérente et équitable sur le territoire. Considérant les agréments Animation Globale et Coordination et Animation Collective Famille pour les années 2019-2022, co-signé par Effervescentre, la CAF de la Charente, Grand-Angoulême et les 8 communes du territoire d'intervention de l'association, il a été décidé que la commune de Roullet St Estèphe contribue financièrement à ce projet d'intérêt économique général relatif à l'enfance jeunesse, à savoir : la mise en place des temps périscolaire (hors mercredi). Elle n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer la convention pluriannuelle 2019-2022 enfance jeunesse avec Effervescentre et autorise le versement d'une subvention de 10154€ au titre de l'année 2019-2020, qui sera revalorisée annuellement par avenant en fonction des décisions prises par GrandAngoulême.

17- Règlement aire de stockage des déchets verts

M. Le Maire indique aux membres de l'assemblée que l'aire de stockage des déchets verts de la commune située au lieu-dit La Lagune, route de la Vallée Noire, sera opérationnelle courant septembre. A cet effet, et afin d'éviter les incivilités il convient d'adopter un règlement intérieur qui sera opposable aux tiers. Cette aire de stockage sera mise à disposition des habitants de la commune, pour leur permettre de déposer les branchages au diamètre inférieur à 13 cm, les feuilles et tontes, sans métal, sans gravats et sans souches. L'apport se fera sans limite de volume et aux heures ouvrables d'ouverture du secrétariat de la mairie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le règlement de l'aire de stockage.

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2020

1- Contentieux Les Délices de Liana - Proposition transactionnelle

M. Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée le contentieux qui oppose la SARL LES DELICES DE LIANA à la commune. La SARL LES DELICES DE LIANA a saisi le Tribunal de Grande Instance en avril 2019, à l'encontre de la commune pour manquement avéré à l'obligation essentielle de délivrance des locaux loués, et estime que cela justifie la résolution judiciaire du bail commercial aux torts exclusifs de la commune. Selon elle, les travaux de démolition situés à proximité des locaux loués, réalisés entre le 11 et le 13 mars 2019, n'ont fait que révéler l'existence de l'état délabré de l'immeuble loué. Elle estime par ailleurs que la situation ne lui permettrait plus d'exercer son activité commerciale dans des conditions décentes et satisfaisantes ce qui l'aurait contraint à fermer définitivement son commerce, et à cesser son activité. La Commune a assigné en garantie les sociétés OLERON TP et COORPIBAT.

Lors de son jugement du 14 novembre 2019, le Tribunal a estimé ne pas disposer d'éléments suffisants pour déterminer si l'interruption des travaux de démolition et l'obligation faite au boulanger de quitter les lieux étaient dues uniquement à un défaut de structure de l'immeuble antérieur aux travaux et révélé par ces derniers ou si une erreur avait été commise dans la méthodologie des travaux de démolition proposée au maître de l'ouvrage, compte tenu de la proximité immédiate d'un ouvrage ancien fragile. A cet effet, le Tribunal a ordonné d'office une expertise judiciaire pour déterminer si l'immeuble était réellement exploitable à la date de la levée de l'arrêté de police du 29 mars ordonnant l'évacuation des lieux.

Depuis décembre 2019, la commune tente de négocier avec la partie adverse, afin de trouver un accord financier, permettant de sortir du contentieux.

Monsieur le Maire fait part que la MOE Coorpibat a fait connaitre qu'il ne demanderait pas de participation de la commune aux frais engagés dans ce contentieux.

Ainsi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'acter la proposition transactionnelle suivante : Paiement d'une indemnité de 60 000€ Abandon des loyers à partir du 18 septembre 2019 (date d'envoi des clés par huissier, sans donner son congé du bail) jusqu'au jour de la transaction, et des procédures lancées par la Trésorerie pour paiement de ces loyers ; Prise en charge de 4500€ en rémunération des sommes engagées en frais d'avocat et de procédure.

Par 1 ABSTENTION et 24 voix POUR, le Conseil Municipal valide cette proposition transactionnelle et autorise M. Le Maire à signer tous documents à ce sujet.

2- Lancement procédure d'appropriation unilatérale Lotissement La Goujarde

M. Le Maire fait part à l'assemblée que le Lotissement La Goujarde créé dans les années 1975 soit depuis 45 ans a été réalisé par les résidences du Maine Fado, société disparue aujourd'hui et que la voirie du Lotissement n'a jamais fait l'objet d'une rétrocession à la commune. La commune entretien les espaces verts depuis des années, y a implanté un abribus dernièrement et qu'il a été très complexe d'y apporter l'éclairage, le SDEG n'ayant pas compétence pour travailler sur le domaine privé. Après renseignements pris auprès de Me Chauveau, il nous est conseillé d'entreprendre une procédure d'appropriation unilatérale prévue à l'article L 318-3 du code de l'urbanisme, qui permet aux collectivités de se voir transférer d'office et sans indemnité, la propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique dans des ensembles d'habitations, sous réserve d'enquête publique menée préalablement.

Pour ces motifs, il est souhaitable d'engager la procédure d'appropriation unilatérale pour la voirie du lotissement La Goujarde, parcelles A 1140-1144 / ZI 159-160-174-218-219-220-221

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à lancer la procédure d'appropriation unilatérale, à passer ce dossier en enquête publique et à signer tous documents afférents à ce dossier.

3- Lancement procédure d'appropriation unilatérale Rue du Canal

M. Le Maire fait part à l'assemblée que les parcelles D 376-378-379 appartiennent à Maurice M. décédé en 1988 et se situent sur la rue du Canal. Après de vaines recherches depuis plusieurs années nous avons été dans l'incapacité de retrouver des héritiers.

Me Chauveau a contacté également la chambre des Notaires des Alpes Maritimes, lieu du décès de M. M. pour réaliser des recherches mais le décès remontant à plus de 20 ans, ils refusent de réaliser ces recherches. Après renseignements pris auprès de Me Chauveau, il nous est conseillé d'entreprendre une procédure d'appropriation unilatérale prévue à l'article L 318-3 du code de l'urbanisme, qui permet aux collectivités de se voir transférer d'office et sans indemnité, la propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique dans des ensembles d'habitations, sous réserve d'enquête publique menée préalablement.

Pour ces motifs, il est souhaitable d'engager la procédure d'appropriation unilatérale pour les parcelles D 376-378-379.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à lancer la procédure d'appropriation unilatérale, à passer ce dossier en enquête publique et à signer tous documents afférents à ce dossier.

4- Nomination voie d'accès à la base Intermarché

M. Le Maire informe l'assemblée qu'il convient de dénommer la nouvelle voie qui vient d'être créée pour accéder à la future plateforme logistique Intermarché, et aux futures entreprises qui s'implanteraient à suivre. Compte tenu du nom du lieu-dit où se trouve la Zone Industrielle, Monsieur le Maire propose de nommer cette voie, la «route des Robinettes».

Par 7 ABSTENTIONS, 18 POUR, le Conseil Municipal accepte de donner le nom de «route des Robinettes» à la nouvelle voie créée.

5- Convention portant autorisation de travaux avec la société Duval

Dans le cadre de l'aménagement de la zone du PESA, la commune va créer un nouveau rond-point, pour lequel les travaux de réalisation seront réalisé sur l'emprise foncière appartenant à Duval Développement Atlantique. Duval s'est engagé à créer une voirie d'accès sur cette emprise foncière et à la rétrocéder à GrandAngoulême d'ici la fin de l'année 2020. La convention présentée a pour objet de déterminer les modalités administratives, techniques et financières de la mise à disposition par DUVAL au bénéfice de la commune de Roullet Saint-Estèphe de l'emprise foncière nécessaire pour créer le rond-point à l'entrée de la voie de desserte du site du PESA.

Cette mise à disposition des parcelles ZH 385, 381, 380, et 379 est consentie à partir de la semaine 45 pour une durée de 3 mois.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer la convention de travaux sus décrite avec Duval Développement Atlantique et tous documents afférents.

6- Désignation d'un représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de GrandAngoulême

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges doit être créée entre GrandAngoulême et ses communes membres. Elle est composée de membres des Conseils municipaux des communes concernées et chaque Conseil municipal dispose d'au moins un représentant. La CLECT a plusieurs missions, dont notamment, l'évaluation des coûts induits par les transferts de compétences entre les communes et la Communauté d'Agglomération. Cette commission est composée de membres désignés au sein et par les conseils municipaux des communes. Le nombre de membres de la commission est lui déterminé par le Conseil Communautaire. La commission doit être composée d'au moins un représentant par commune.

M. Le Maire propose qu'en application de l'article L.2121-21 du Code Général des collectivités territoriales, il soit procédé à cette désignation par un vote à main levée si le Conseil municipal en décide à l'unanimité. Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret.

A l'unanimité, le Conseil Municipal nomme comme représentant titulaire de la CLECT : Monsieur Gérard ROY, et nomme comme représentant suppléant de la CLECT : Madame Véronique Barbat

7- Désignation d'un représentant de la commune au sein du Conseil d'Administration d'Effervescentre

Madame Sabrina Afgoun étant représentante de GrandAngoulême au sein du Conseil d'Administration d'Effervescentre, elle ne peut pas siéger au titre de la commune. A cet effet, il convient de désigner un nouveau représentant.

M. Le Maire propose qu'en application de l'article L.2121-21 du Code Général des collectivités territoriales, il soit procédé à cette désignation par un vote à main levée si le Conseil municipal en décide à l'unanimité. Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Marielle Vicard comme représentante de la commune au sein du Conseil d'administration d'Effervescentre.

8- Renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs de GrandAngoulême

M. Le Maire rappelle que la CIID tient une place centrale dans la fiscalité locale. Elle est composée de son Président et de dix commissaires titulaires et dix commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle de l'organe délibérant. A l'issue des élections communautaires du 9 juillet 2020, un nouvel organe délibérant a pris ses fonctions au sein de GrandAngoulême et il convient donc de renouveler cette commission. La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques à partir d'une liste de contribuables en nombre double (40) proposée sur délibération de l'organe délibérant de GrandAngoulême et dressée sur proposition initiale de ses communes membres prises par délibération des conseils municipaux. Il appartient à chaque commune de proposer un commissaire titulaire et un commissaire suppléant parmi les administrés : De plus de 18 ans; De nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne; Jouissant de leurs droits civils; Inscrits au rôle des impositions directes locales; Etant familiariser avec les circonstances locales; Possédant des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Madame Annie Labussière comme commissaire titulaire et désigne Monsieur Marc Forestier comme commissaire suppléant.

9- Adhésion au groupement de commandes transports GrandAngoulême

Suite à l'extension du périmètre de GrandAngoulême, l'agglomération est compétente depuis le 1er janvier 2018 en matière de services de transport scolaire internes à son périmètre, qui étaient jusqu'alors de la compétence régionale. GrandAngoulême et la Région Nouvelle Aquitaine ont organisé le transfert des contrats de services de transport scolaire en cours d'exécution dès le 1er janvier 2020. Ces contrats arrivent à échéance à la fin de l'année scolaire 2019-2020. De même, certains contrats de transport scolaire conclus à la suite de consultations organisées par la Région Nouvelle Aquitaine par les communes membres de l'agglomération, autorités organisatrices de second rang, arrivent à échéance à la même période. Enfin, certaines communes organisaient elles-mêmes les consultations relatives au transport scolaire sur leur territoire.

Aujourd'hui, GrandAngoulême se propose de constituer un groupement de commandes ouvert à l'ensemble des autorités organisatrices de second rang pour l'attribution des contrats de transport scolaire. Les communes dont les contrats prennent fin à une date ultérieure doivent adhérer au groupement si elles souhaitent poursuivre les prestations auprès des titulaires du (des) contrat(s) conclu(s) dans le cadre du groupement. De même, il est proposé d'intégrer au groupement de commandes les prestations de transport pour les activités organisées sur les temps scolaire ou périscolaire et des prestations ponctuelles de transport, et ce à destination de l'ensemble des communes sans considération de leur qualité d'autorité organisatrice.

L'acte constitutif de groupement de commandes précise notamment que :

- L'adhésion et le retrait d'un membre sont libres ; l'adhésion peut intervenir à tout moment ; cependant, un nouveau membre ne peut pas prendre part à un contrat en cours de consultation ou d'exécution au moment de son adhésion ;
- Les membres communiquent au coordonnateur leurs besoins ;
- Le coordonnateur est chargé d'assister les membres dans le recensement de leurs besoins, d'élaborer les dossiers de consultation, de sélectionner les titulaires, de signer et notifier les marchés publics ou les accords-cadres, le cas échéant ;
- La Commission d'Appel d'Offres chargée de l'attribution des marchés publics ou accords-cadres sera celle du coordonnateur ;
- Les membres s'engagent à assurer l'exécution et le règlement financier des marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents dont ils sont partie prenante, avec le (ou les) titulaire(s) retenu(s).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour les services de transport scolaire et périscolaire, accepte que le rôle de coordonnateur du groupement soit à la charge de la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême et autorise M. Le Maire ou toute personne dûment habilitée à signer tout document afférent à ce dossier.

10- Imputation financière de la régie «cimetière»

M. Le Maire rappelle qu'une régie de recette pour l'encaissement des produits du cimetière a été créée par décision du Maire le 2 juin 2020. Historiquement les recettes des produits des cimetières étaient partagées à 2/3 pour le budget de la commune et 1/3 pour le budget du CCAS. La création de la régie modifie comptablement cet accord de répartition. Ainsi à la demande de la Trésorerie, il convient d'acter par délibération que les recettes de la régie cimetière seront versées dans leur intégralité au budget de la commune. A chaque fin d'année, la commune reversera sous forme de subvention le 1/3 des recettes encaissées au CCAS.

A l'unanimité, le Conseil Municipal acte que les recettes de la régie cimetière seront imputées sur le budget de la commune et acte que la commune reversera sous forme de subvention au CCAS 1/3 des sommes encaissées.

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 NOVEMBRE 2020

1- Rétrocession parcelles et voie de Duval Développement à la commune

La société DUVAL DEVELOPPEMENT ATLANTIQUE a acquis du GrandAngoulême un foncier pour revente à Intermarché dans le cadre de l'aménagement de la plate-forme logistique et réalisation de la voie de desserte associée (desservant également une réserve foncière). La voie nouvelle et son emprise doivent être rétrocédées au GrandAngoulême et pour partie à la commune.

Au vu de sa destination et conformément aux dispositions de l'acte de vente, la société Duval Développement Atlantique souhaite désormais rétrocéder, gracieusement, une partie de cette voie nouvelle ouverte à la circulation publique, à la commune de Roullet Saint-Estèphe pour classement dans son domaine public.

La rétrocession fera l'objet d'un acte notarié en vue d'opérer le transfert de la propriété de la voie avec l'ensemble des garanties qui y seraient éventuellement attaché (biennale, décennale, etc…).

M. Le Maire informe l'assemblée le groupe DUVAL a proposé à la commune de lui rétrocéder les parcelles suivantes : ZE 385 d'une superficie de 1050 m², ZE 379 d'une superficie de 9431 m², ZE 380 d'une superficie de 1688 m², ZE 381 d'une superficie de 1682 m².

La voirie créée par le groupe DUVAL sur l'emprise de ces parcelles serait également rétrocédée à la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la rétrocession à titre gracieux des parcelles par la société Duval Développement Atlantique au profit de la commune et le classement de cette voie dans le domaine public de la commune, constate l'entrée des parcelles dans l'actif de la commune et autorise M. Le Maire à signer tout document et acte y afférent.

2- Lancement d'enquête publique de déclassement du domaine publique et d'appropriation unilatérale

M. Le Maire rappelle à l'assemblée que lors des conseils municipaux de septembre 2020, ont été validées plusieurs cessions : La Boucharderie / Impasse des Meules / Rue des Justices.

Et d'octobre 2020, deux régularisations cadastrales - procédures d'appropriation unilatérale : Voirie lotissement La Goujarde et Rue du Canal.

Afin de finaliser ces procédures soit de déclassement du domaine public, soit d'appropriation unilatérale, la commune est dans l'obligation de réaliser une enquête publique.

Cette enquête publique est prévue du 4 au 18 décembre 2020. Monsieur Jacques Lacotte est nommé commissaire enquêteur.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à lancer l'enquête publique autorisant le déclassement du domaine public les parties cédées à La Boucharderie à Mme et M. C., Mme et M. R. et à MME et M. G., conjointement avec la commune de Claix pour la partie cédée à MME et M. C./ Impasse des Meules à M. Ludovic C./ Rue des Justices à Mme A. ; A rendre obligatoire la procédure d'appropriation unilatérale Voirie du lotissement La Goujarde et Rue du Canal (parcelles appartenant à M. M. décédé) et autorise M. Le Maire à signer tous documents afférents à ces dossiers.

3- Avenant n°1 à la convention opérationnelle n°16-19-096 d'action foncière pour la requalification d'un entrepôt en vue d'une opération mixte

M. Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a signé le 20 mai 2019 avec GrandAngoulême et l'EPF une convention opérationnelle visant la maitrise foncière d'un entrepôt sur lequel était exercée une activité de dépôt vente et de montage de pneumatique. Laissé en friche depuis plusieurs années, la commune a souhaité l'intervention de l'EPF pour sa résorption et le développement d'une opération à vocation commerciale et habitat.

Le 10 mars 2020 l'EPF a acquis l'entrepôt objet de la convention et a lancé des travaux nécessaires aux études de démolition et de dépollution du site. Le 11 février 2020, l'EPF a préempté une propriété adjacente à l'entrepôt, permettant de détenir une emprise foncière plus conséquente mais surtout de bénéficier d'une véritable visibilité depuis la rue principale. Il convient donc de modifier par un avenant la convention opérationnelle précitée, afin d'y rattacher la propriété préemptée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention opérationnelle n°16-19-096.

4- Accord sur budget prévisionnel de la phase travaux de reconversion d'un site par l'EPFNA

Monsieur le Maire rappelle la convention opérationnelle relative à l'action foncière pour la requalification d'un entrepôt en vue d'une opération mixte conclue le 17 avril 2019 entre la commune, GrandAngoulême et l'EPFNA. Les travaux concernent la déconstruction et la dépollution de l'ancien garage Croisé et d'une maison d'habitation situés 16 et 18 rue Nationale.

Le budget prévisionnel des travaux de démolition et de dépollution est le suivant :

	Budget prévisionnel par poste (en € HT)	Observations
Etudes préalables : (Diagnostics, analyses amiante, étude dépollution…)	20 322 €	10 322 € engagé pour diagnostics plomb, amiante, termite et étude de pollution 10 000 € prévisionnel pour diagnostics complémentaires (pollution ou amiante)
Etudes opérationnelles : (Maîtrise d'œuvre, contrôle technique, CSPS…)	30 600 €	26 600 € à engager pour le marché de maîtrise d'œuvre 4 000 € prévisionnel pour mission CSPS
Travaux : (Désamiantage, déconstruction, démolition, dépollution, suppression branchements…)	255 000 €	250 000 € prévisionnel pour travaux de déconstruction, dépollution et remise en état 5 000 € prévisionnel pour réseaux
Frais divers maîtrise d'ouvrage : (Publication, affichage, relévé préventif…)	5 000 €	5 000 € prévisionnel pour publication, affichage permis de démolir, frais de gestion divers
Aléas : (Découverte réseau amiante enterré, consolidation avoisinant…)	24 078 €	Environ 10% du montant des travaux
BUDGET PREVISIONNEL TOTAL (en € HT) :	**330 000 €**	

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer l'accord de la collectivité autorisant l'EPF à procéder, dans le cadre de sa mission à réaliser les engagements financiers nécessaires à la réalisation des travaux de reconversion dans la limite du budget prévisionnel affecté à cette phase, estimé à 330 000 € HT.

5- Lotissement Les Hauts de Meurouge – extension du réseau électrique

M. Le Maire explique à l'assemblée, que suite à une analyse du SDEG, il s'avère que le lotissement des Hauts de Meurouge pourra être correctement desservi en électricité à partir du réseau basse tension existant, cependant une extension sur une longueur de 132 mètres sera nécessaire, dont le financement sera pris en charge par la collectivité. La desserte électrique basse tension de chaque lot sera effectuée à partir de cette extension et sera à la charge du pétitionnaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal acte la prise en charge par la commune de la partie financière lui incombant de l'extension de réseau électrique d'une longueur de 132 mètres. Le SDEG prendra en charge 35 ou 50% des travaux.

6- Patrimoine communal – validation du linéaire de voirie – DGS 2021

M. Le Maire rappelle que la voirie communale comprend deux sortes de voies : Les voies communales appartenant au domaine public de la collectivité et affectées à la circulation générale. Elles comportent : des voies urbaines situées en agglomération et des voies rurales situées hors agglomération. Les chemins ruraux qui sont des voies qui appartiennent au domaine privé de la collectivité et servent principalement à la desserte des exploitations. Les voies nationales ou départementales ne sont pas comptabilisées. Ainsi, pour la définition de la longueur totale de voirie communale, il convient de retenir les voies communales revêtues, les chemins ruraux revêtus, les rues et routes revêtues. M. Le Maire propose d'ajouter 497 ml de voirie, correspondant à la rétrocession de la voirie du lotissement La Boeme, ainsi, le chiffre définitif actualisé est donc de 87 307 ml. Cette valeur est désormais à retenir au lieu et place de la donnée actuelle de 86 810 ml indiquée dans le dossier de demande de DGF 2020 de la Préfecture.

Ce linéaire sera révisé annuellement par le calcul de la DGF de l'année N+1.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le linéaire de voirie de 87 307 ml sur le territoire communal.

7- Syndicat Mixte de la Fourrière – adhésion de nouvelles communes

Lors de sa séance du 14 octobre 2020, le Conseil Syndical a statué favorablement sur l'adhésion de trois nouvelles communes : Vindelle, Chabrac et Turgon. Le syndicat notifie aux communes et EPCI adhérents la délibération faisant acte de ces nouvelles adhésions, entrainant modifications des statuts. Cette modification des statuts est subordonnée à l'accord des conseils municipaux et communautaires.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la modification des statuts du Syndicat Mixte de la Fourrière.

8- Participation SIVU Crèche – 1er trimestre 2021

M. Le Maire informe l'Assemblée que dans l'attente du vote du budget, une délibération doit être prise pour permettre le paiement des contributions dues pour le 1er trimestre 2021 afin de ne pas retarder leur paiement. En effet, les contributions versées aux organismes de regroupement doivent faire l'objet d'une décision budgétaire, qui sera reprise ensuite au budget primitif 2021, à l'imputation 65548. M. Le Maire précise que cela concerne essentiellement la participation obligatoire au SIVU crèche qui est versée mensuellement. Il précise que les montants des participations pour 2021 ne sont pas encore tous connus, dans la mesure où ces syndicats n'ont pas encore voté leur budget, aussi il convient de ne voter les crédits que jusqu'au vote du budget, soit les contributions qui seraient dues avant fin mars. Les montants annuels exhaustifs seront annexés au budget primitif comme chaque année.

Syndicat	Rappel 2020 (estimation)	Vote de janvier à mars 2021 (provisoire)
SIVU crèche	173 476,99	45 000 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le montant des participations précitées pour la période de janvier à mars 2021 et dit que les crédits correspondants seront repris au budget primitif, pour être intégrés dans le montant annuel des contributions.

9- Admissions en non-valeurs

La Trésorerie de la Couronne informe la commune que des créances sont irrécouvrables, les redevables étant insolvables.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'admission en non-valeur de titre datant de 2016 et 2018 pour un montant de 146,59 € et relatif aux frais de cantine.

10- Convention de financement des travaux connexes entre la commune

Par délibération du 6 juin 2017, la Commune de Roullet st-Estèphe a décidé de confier à la commune de La Couronne la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes par délégation de maîtrise d'ouvrage. En tant que telle, la commune de La Couronne a la responsabilité du choix du maître d'œuvre et de la passation des marchés.

La participation financière de COSEA aux travaux connexes est estimée à 74 304,30 € TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre fixant les modalités de la participation financière de COSEA avec la commune de La Couronne et COSEA.

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 DÉCEMBRE 2020

1- Cession de la parcelle ZH 233

M. Le Maire indique qu'il s'agit d'acter le principe de la vente de la parcelle ZH 233, d'une surface de 4,6 hectares au profit de GrandAngoulême, aux fins de revente à DUVAL pour que le groupe Intermarché y installe une station de carburants GNL, station qui devra être opérationnelle à la livraison des locaux de la base prévue en septembre 2021. Le prix d'acquisition sera fixé, par une prochaine délibération en fonction des négociations menées entre GrandAngoulême et DUVAL.

A l'unanimité, le Conseil municipal acte le principe de la vente de la parcelle ZH 233 au profit de GrandAngoulême à un prix qui sera déterminé ultérieurement par une autre délibération.

2- Conclusion d'un bail emphytéotique au profit d'ARKOLIA INVEST 43, en vue de l'installation de panneaux photovoltaïques.

La commune projette de donner à bail emphytéotique la toiture du complexe sportif des Glamots, cadastrée ZN 238 d'une superficie de 3065 m² à la société ARKOLIA INVEST 43, afin de procéder à des travaux de renforcement de la structure dans la finalité de poser des panneaux photovoltaïques destinés à être raccordés au réseau public de distribution d'électricité. Ledit bail devant être consenti pour une durée initiale de 20 ans qui pourra être prorogé deux fois pour une période de cinq ans, et moyennant un loyer de 14 000 € HT (soit 16 800 € TTC) à la mise en service de la centrale. Toutes les servitudes nécessaires à la réalisation de la centrale photovoltaïque seront consenties au profit de la société ARKOLIA INVEST 43 qui prendra à sa charge tous travaux de raccordement et ou déplacement des réseaux nécessaires à l'installation et à la bonne exploitation de la centrale.
Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord à cette opération et autorise M. le Maire à signer le bail emphytéotique avec la société ARKOLIA INVEST 43, et tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

3- Convention de services Recrutement - Remplacement - Renfort

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale propose, avec son service Emploi, d'accompagner les collectivités qui le souhaitent dans le cadre de deux missions : l'aide au recrutement d'agents contractuels ou titulaires employés directement par la collectivité et la recherche de candidats pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles, pour apporter un renfort dans le cadre d'un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, pour pourvoir la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire et pour des missions permanentes à temps complet ou non-complet lorsque le poste peut être pourvu par un contractuel (dans la limite de 6 années).
Pour ce faire, une nouvelle convention de service est proposée à partir du 1er janvier 2021, en application des dispositions des articles 23 et 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.
Elle remplace les conventions «Intérim» et «S.M.I.» qui sont résiliées et prennent fin. La signature de la convention emporte adhésion au service sans que son utilisation ne soit systématique ni obligatoire pendant la durée de ladite convention. L'adhésion au service est gratuite. Les prestations sont facturées à la demande.
Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise M. Le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion.

4- Délibération autorisant annuellement le recrutement de personnel non-titulaire en catégorie C

M. Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 3 (1° et 2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à recruter du personnel pour faire face à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité des services.

M. Le Maire informe l'assemblée que les besoins du service peuvent l'amener à recruter, en lien avec la commission management, des agents non titulaires pour faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité, dans tous les services de la collectivité.

Ces agents assureront des fonctions relevant de la catégorie C à temps complet ou à temps non complet et devront justifier d'un niveau correspondant au moins à un diplôme de niveau 5. Leur traitement sera calculé par référence au 1er échelon de l'échelle C1. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte la proposition du Maire dans la limite de 5 emplois par exercice et inscrit au budget les crédits correspondants.

5- Décision modificative n°6

Il s'agit d'acter la décision modificative suivante qui comprend l'intégration de l'écriture comptable de l'emprunt conclu avec la Banque Postale pour refinancer celui du CRCA, et l'intégration d'écriture d'amortissement.

CONSEILS MUNICIPAUX - *EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS*

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
ARTICLE	NOM	CHAPITRE	MONTANT		COMMENTAIRES
166	Refinancement de dettes	16	+	351 359,65 €	Ecriture refinancement emprunt
166	Refinancement de dettes	041	+	37 672,35 €	
2315	Installation matériel et outillage	23	+	38 968,35 €	
			3	**428 000,35 €**	

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
ARTICLE	NOM	FONCTION	MONTANT		COMMENTAIRES
28031	Amortissement des frais d'études	040		1 296,00 €	Amortissement 3240 pour 2019 et pour 2020
166	Refinancement de dette	16		389 032,00 €	Ecriture refinancement emprunt
1641	Emprunt en euros	041		37 672,35 €	
			TOTAL	**428 000,35 €**	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
ARTICLE	NOM	CHAPITRE	MONTANT		COMMENTAIRES
668	Indemnités		+	38 060,65 €	Ecriture refinancement emprunt
66111	Intérêts réglés à échéances	66	+	5 752,09 €	
6227	Frais d'actes et de contentieux	011	-	15 000,00 €	
615221	Bâtiments publics	011	-	20 000,00 €	
60623	Alimentation	011	-	10 108,74 €	
6811		042	+	1 296,00 €	Amortissement 3240 pour 2019 et pour 2020
			TOTAL	**0,00 €**	

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide cette décision modificative.

6- Répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques 2019/2020

M. Le Maire rappelle que la mairie d'Angoulême sollicite l'accord du conseil municipal de Roullet-Saint-Estèphe concernant l'application d'un tarif forfaitaire de 443,70 € (438,50 € l'année précédente) par élève fréquentant les établissements publics préélémentaires et élémentaires de la commune d'Angoulême. Deux élèves domiciliés sur la commune de Roullet-Saint-Estèphe sont scolarisés à Angoulême depuis plusieurs années.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le principe de l'application du tarif forfaitaire de 443,70 € par élève et autorise M. Le Maire à signer tout document y afférent.

7- Projet journal à l'école Marcel Pagnol

Les agents d'Effervescentre ainsi que les enseignants de l'école Marcel Pagnol ont proposé la réalisation d'un journal pour l'année scolaire qui se concrétiserait par la diffusion en version numérique sur le blog de l'école mais aussi par la parution d'un semestriel en version papier, d'un journal qui raconterait ce que les enfants font, ce qu'ils ressentent et ce qu'ils pensent. Cet atelier a été initialement proposé dans le cadre du dispositif Sport-Santé-Culture-Civisme, cependant la DSDEN n'a pas pu le valider en l'état car ce projet d'intervention en temps scolaire ne correspond pas au cadre 2S2C. Ce projet présente malgré tout un grand intérêt, c'est pourquoi Effervescentre propose de le réaliser à la charge de la commune pour un montant de 938,75 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ce projet journal et autorise M. Le Maire à signer le devis de 938,75 €.

28-09-2020 • RENCONTRE AVEC LE PERSONNEL COMMUNAL

SE RENCONTRER, SE CONNAÎTRE, S'APPRÉCIER

Une nouvelle équipe municipale a été élue en mars 2020. Nouveaux visages, nouvelles fonctions. Il était important pour tous, élus et personnels communaux, de faire connaissance lors d'une rencontre conviviale (malgré la crise et les contraintes qui s'y rattachaient, distanciation et gestes barrières à respecter scrupuleusement).

Le maire, Gérard Roy, a insisté sur les rapports humains et professionnels, et la parfaite cohésion et climat de travail au sein des diverses équipes, sous l'impulsion d'**Emyline Bourbon** (DGS) et de **Paul Andrieux** (gestionnaire RH).

Depuis, ce dernier a annoncé son départ pour la commune de Soyaux au 1er février 2021, gage d'une belle évolution de carrière.

La municipalité lui souhaite une BELLE RÉUSSITE.

Il sera remplacé à son poste par **Anne-Gaelle Bibard**, actuelle assistante de direction.

ZOOM SUR LES ATELIERS TECHNIQUES COMMUNAUX

Le responsable des services techniques communaux est Jean-Marc Gorichon. A la tête de 9 agents permanents (polyvalents bâtiments et espaces verts : Stanislas, David, Anthony, Joryce, Eddie, Eric, Loïc, Fabrice, Karl) auxquels se rajoutent des emplois temporaires d'été ou remplacement d'absences, il gère tous les problèmes courants rencontrés sur la commune et est régulièrement sollicité par les administrés pour des dépannages divers, des incivilités trop nombreuses, des conflits de voisinage, des réparations de chaussée…

Vous voyez régulièrement lorsque vous circulez dans la commune les agents techniques au travail. Leurs tâches sont multiples : entretien des voiries pour toujours plus de sécurité, fauchage des bords de voies communales (90 km au total) et des ronds-points (en complément du Département), élagage des arbres et taille des haies, tontes des espaces enherbés de la plaine des Glamots et de l'aire des camping-cars, entretien des bâtiments communaux, des écoles, de l'étang et du boulodrome pour la plus grande satisfaction des utilisateurs (principalement des associations), aide logistique à la préparation des manifestations, fleurissement des rues, entretien des cimetières… LA LISTE EST LONGUE ET NON EXHAUSTIVE.

Souvent décriés par des personnes sans connaissance réelle des tâches qui leur sont demandées, parfois ingrates (traitement /réparation des incivilités), rendons-leur hommage aujourd'hui pour le travail effectué pour le bien général.

«Les services techniques sont composés de 9 agents, ils entretiennent les bâtiments communaux en électricité, plomberie, chauffage, peinture, serrurerie, maçonnerie. La tonte des espaces verts de la commune 23 hectares au total sur une surface de 42 km² (lotissements – 3 groupes scolaires – 3 terrains de football) + de 85 km de voirie communale en broyage avec 3 passages dans l'année, en enrobé et nettoyage réseaux.
Les services techniques préparent les manifestations des différentes associations de la commune pour un total de 1600 heures sur 1 année.»

Jean-Marc Gorichon

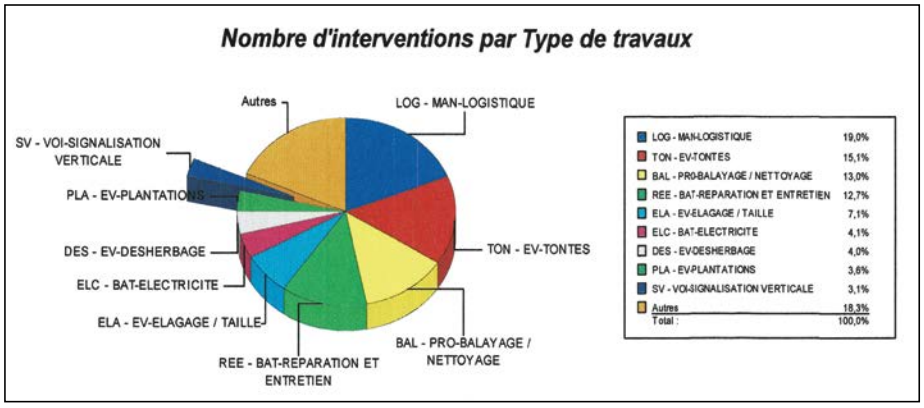

Equipements neufs

LIVRET D'ACCUEIL AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

Un livret a été élaboré par le groupe de travail «communication» de la mairie à destination des nouveaux arrivants dans la commune.

Il vient en complément des supports d'informations numériques (Site Internet et Facebook) et papier (Flash Infos mensuel et bulletins municipaux trois fois par an).

Ce livret contient toutes les informations utiles sur l'équipe municipale, la mairie et les démarches administratives, les écoles, le cadre de vie, les associations, le patrimoine communal, les numéros et contacts utiles, avec des liens vers les sites des entités et organismes officiels.

Bienvenue à Roullet Saint-Estèphe.

INFOS MUNICIPALES

CHIENS DITS «DANGEREUX»

Les chiens susceptibles d'être dangereux ont été définis et sont soumis à une réglementation particulière. Ils sont répartis en 2 catégories :

- la **1ère catégorie** regroupe les **chiens d'attaque**,
- la **2ème catégorie** regroupe les **chiens de garde et de défense**.

Chiens de 1ère catégorie : chiens d'attaque

La détention de chiens de première catégorie est INTERDITE en France.

- Ce sont les chiens non inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministère en charge de l'agriculture, et dont les caractéristiques morphologiques peuvent être assimilées aux chiens des races suivantes :
- Tous les **chiens** de type Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier (ces deux types de chiens sont communément appelés «pit-bulls) sans pedigree.
- Les **chiens** de type Mastiff sans pédigrée, communément appelés «boer-bulls».
- Les **chiens** de type Tosa sans pedigree.

La race Staffordshire terrier est l'ancienne dénomination de la race American Staffordshire terrier.

À savoir : le chien de race Staffordshire bull terrier ne fait pas partie des chiens considérés comme susceptibles d'être dangereux.

Interdictions chiens 1ère catégorie :

• acquisition • cession (gratuite ou onéreuse) • importation • introduction sur le territoire français • accès aux transports en commun, aux lieux publics, aux locaux ouverts au public • stationnement dans les parties communes d'immeubles collectifs.

Chiens de 2ème catégorie : chiens de garde et de défense

Les chiens concernés nécessitent une DÉCLARATION OBLIGATOIRE en mairie.

Ce sont :

- Les chiens de race Staffordshire terrier avec pédigrée.
- Les chiens de race Rottweiler et croisé rottweiler avec ou sans pédigrée. Les chiens ressemblant aux chiens de race Rottweiler, qui ne sont pas inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministre de l'agriculture (LOF = livre des origines français)
- Les chiens de race Tosa avec pédigrée.
- Chiens ressemblant aux chiens de race Rottweiler, sans pédigrée, non-inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministère en charge de l'agriculture, et dont les caractéristiques morphologiques sont assimilables aux chiens de race Rottweiler.

La déclaration des animaux de catégorie 2 est à réaliser de façon systématique et obligatoire en Mairie (en application de la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 visant à renforcer les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux).

Rottweiler

Tosa Inu

RAPPEL : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, et ceci de jour comme de nuit (article 15 de l'arrêté préfectoral relatif aux bruits de voisinage en date du 20 Avril 1999).

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1839

https://www.charente.gouv.fr/Demarches-administratives/Particuliers/Chiens-dangereux#!/Particuliers/page/F1839

Mastiff

American Staffordshire Terrier

Bull Terrier

ECOLE - GASTRONOMADES 2020

Repas servi aux enfants le vendredi 20 novembre à midi.

L'entrée qui a été grandement appréciée des enfants et des adultes avait été confectionnée le jeudi après-midi par les agents de la commune (restauration et personnel de surveillance/entretien).

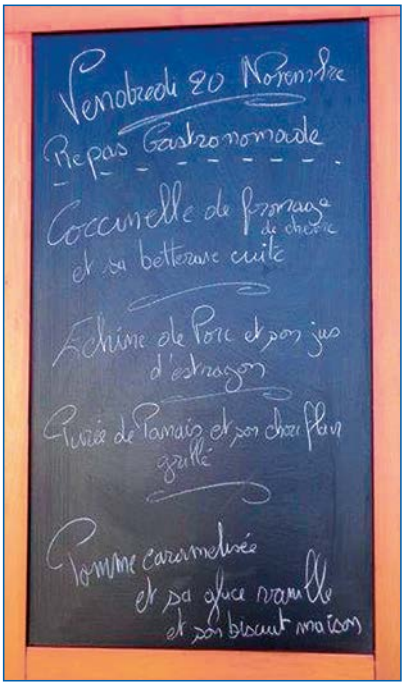

Photo de la préparation d'un beau vol de coccinelles au fromage de chèvre : l'ensemble de l'équipe de restauration (cuisiniers et agents communaux) a participé à la confection des coccinelles.

INFO - PARENTS D'ÉLÈVES - INFO

Les Représentants Elus des Parents d'Elèves des écoles élémentaires de Roullet-Saint-Estèphe ont créé une adresse mail :

parents16440@outlook.com

En cette période compliquée où les échanges physiques sont limités, cette adresse mail unique, vous permettra de communiquer avec eux, de leur exprimer vos demandes ou remarques.

MA COMMUNE PROPRE 26 SEPTEMBRE 2020

Samedi matin 26-09-2020, les Roullet-Stéphanois ont fait la chasse aux déchets. C'est dans le cadre de la campagne nationale «Nettoyons la nature» qui s'est déroulée ce week-end sur la commune de Roullet Saint-Estèphe, mobilisée en faveur d'un environnement plus propre. Organisée conjointement entre la municipalité et E. Leclerc, l'opération a réuni une petite quinzaine de bénévoles dont 6 élus, qui se sont lancés à la recherche du moindre résidu de la société de consommation, abandonné sur la voie publique, elle a eu le mérite d'assurer une collecte malheureusement trop importante de détritus. Vers 9 heures, munis de sacs poubelles, chasubles, gants, élus en tête, les participants sont partis écumer avec entrain et détermination, quelques lieux communaux et principalement la zone du Plessis, jusqu'aux Aubereaux, puis les 2 ronds points : sortie RN 10 et La Poste / Renault Truck, ainsi que la zone autour de VM matériaux. Après avoir partagé le pot de l'amitié, les bénévoles sont repartis chez eux, heureux d'avoir fait leur B.A. mais caressant le secret espoir d'avoir beaucoup moins de déchets à ramasser la prochaine fois et plus de participants.

350 kg ramassés...

LE RELAIS www.lerelais.org

RELAIS GIRONDE : «Le textile se recycle

3 bornes de collecte de textiles, linge de maison et chaussures sont installées sur la commune de Roullet-Saint-Estèphe.

Chaussures ou vêtements trop petits, assez vus ou même troués ? Vous ne les portez plus ? Ne les laissez pas s'entasser dans vos armoires et surtout ne les jetez pas à la poubelle ! Ils peuvent créer des emplois et commencer une seconde vie.

La borne de collecte de textiles est un élément incontournable pour la réduction des déchets ménagers au profit des déchets recyclables. ***Le Relais est le leader français dans la collecte, le tri et le recyclage des textiles usagés :*** vêtements, linge de maison, chaussures et petite maroquinerie.

La force de ce réseau d'entreprises est de s'engager dans la lutte contre l'exclusion par la création d'emplois durables pour des personnes en difficulté. Pour 10 bornes posées, c'est 1 emploi créé sur l'ensemble de la filière. A noter que Le Relais travaille en partenariat avec les associations locales.

En France, le potentiel de textiles à capter est de 6 kg par habitant chaque année : **en 2019, c'est 1,59kg par habitant qui ont été collectés sur la commune de Roullet-Saint-Estèphe.**

Les consignes : protégez vos dons et facilitez la collecte des chauffeurs

Déposez vos dons (vêtements et linge de maison, chaussures liées par paires) **propres et secs dans des sacs bien fermés de 30 litres.**»

Le Relais Gironde, Entreprise à But Socio-économique

517, boulevard Alfred Daney - 33300 BORDEAUX

Tél. : 05 57 95 60 60 / Mob. : 06 70 41 87 13

VIOLENCES CONJUGALES SEXISTES ET SEXUELLES LA LOI VOUS PROTÈGE

PRÉFÈTE DE LA CHARENTE
Liberté Égalité Fraternité

LIEUX RESSOURCES

[DANS L'URGENCE]

Brigade de gendarmerie – Commissariat de police	17 ou 112
Service des urgences	15
Numéro d'urgence joignable par SMS	114

Il est possible de signaler des violences auprès des pharmacies.
Les officines feront le lien avec les forces de l'ordre.

[POUR EN PARLER ET S'INFORMER]

Accueil de jour départemental pour les victimes de violences conjugales	05 45 38 51 33
Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)	05 45 92 34 02
Conseil départemental de la Charente	05 16 09 76 95
France Victimes 16	05 45 37 11 11
Planning familial	07 68 29 38 37
Numéro d'appel national anonyme et gratuit	3919
Allô Enfance en danger	119

[POUR UNE ECOUTE, UNE INFORMATION, UN HEBERGEMENT D'URGENCE]

Numéro départemental « Violences conjugales en Charente » 24h/24 7j/7	08 00 16 79 74

[POUR PORTER PLAINTE – SIGNALER]

Brigades de gendarmerie ou commissariat de police
Plateforme en ligne : « Arrêtons les violences.fr »

- Commissariat d'Angoulême	05 45 39 38 37
- Commissariat de Cognac	05 45 36 38 50
- Gendarmerie	05 45 37 50 00

PRÉSENCE VERTE CHARENTE vous propose pour le **SERVICE DE PORTAGE DE REPAS**, une cuisine équilibrée et savoureuse, avec des menus élaborés par une diététicienne. Vos repas sont livrés chez vous, sur tout le territoire de la Charente, prêts à être réchauffés, pour une consommation 7 jours sur 7. Si besoin, nos plats s'adaptent à votre régime alimentaire et à votre mode de vie : sans sel, hyperprotidique, texture tendre…

Présence Verte Charente, vous propose 3 menus :

- le «menu du marché» : 2 menus au choix composés chacun de 6 éléments
- le «menu 4 mets»
- le «menu du soir»

Nous avons également une formule menu traiteur pour le week-end.
Avec un large choix de plats «faits maison».

PRÉSENCE VERTE CHARENTE pour le **SERVICE DE BRICOLAGE / JARDINAGE**, nous intervenons sur tout le département avec le matériel propre à la structure. Nous avons 3 salariés en CDI sur cette activité expérimentés et diplômés. Nous intervenons pour minimum 2 heures. Le devis est gratuit.

Pour tous renseignements : tél. : 05 45 97 81 30.

PRÉSENCE VERTE CHARENTE
Services à la personne
sur tout le département de la Charente

Ensemble, améliorons votre quotidien !

d'un crédit bénéficiez d'impôt
Devis gratuit
05 45 97 81 30

LIVRAISON de REPAS à DOMICILE

- Repas livrés chez vous, du lundi au dimanche
- Choix de menus
- Régimes adaptés

JARDINAGE / BRICOLAGE

- Nous intervenons avec notre propre matériel.
- Contrat d'entretien à l'année ou prestations ponctuelles.

www.presencevertecharente.fr

msa SERVICES

SOUTIEN À L'ÉCONOMIE LOCALE

TONY-HUGUES VERSCHUUR «PAROLE DE COIFFEUR» ET SON ÉQUIPE ONT FÊTÉ LES 4 ANS DU SALON.

RECENSEMENT des ARTISANS, COMMERCANTS et INDUSTRIELS de la COMMUNE

La commune remet à jour régulièrement son listing pour mieux vous accompagner.

MERCI de nous transmettre vos coordonnées complètes à l'adresse suivante : **mairie@roulletestephe.fr**

De même, si vous vous installez dans la commune ou si vous en partez, merci de le signaler.

La commune améliore, sécurise et rénove...

SALLE DES FÊTES : La municipalité a fait le choix de rénover la salle des fêtes de Roullet, en 2 temps.

La première tranche de travaux concernait la rénovation intérieure, qui est maintenant achevée (contrôle étanchéité des toitures, isolation des combles, réfection des plafonds, remise en état des toilettes, du bar, peinture générale, sonorisation, éclairage par led, remplacement des blocs aérothermes plus performants et silencieux).

La 2ème tranche consistera en une isolation des murs par l'extérieur du bâtiment (isolation thermique et acoustique).

Ce choix a été dicté essentiellement par des contraintes budgétaires (la construction d'une salle des fêtes neuve est d'environ 2 millions d'€ ; le coût total hors subventions des travaux engagés pour cette première phase est de 70 830 € ; la part communale (subventions déduites) est de **56 051 € TTC.**

Notre salle des fêtes, d'une capacité de 300 personnes, maintenant bien identifiée par un bandeau en façade (pour la distinguer de la salle de spectacles des Glamots), enviée par nombre de communes et appréciée des organisateurs d'événements, méritait ce rajeunissement, à moindre coût pour la collectivité.

NOUVELLE SIGNALÉTIQUE DES ÉDIFICES PUBLICS ET COMMERCES SUR BI-MÂTS

BASE INTERMARCHE / ROND POINT D'ACCÈS

IMPRESSIONNANT ! Les travaux de la base Intermarché vont bon train. Démarrés en janvier, ralentis (non stoppés par le Covid19), ils devraient être terminés mi-2021.

Le rond point d'accès est pratiquement terminé ; les travaux de terrassement et de voirie n'ont pas entraîné de soucis majeurs de circulation, des sens de passage avaient été instaurés et des déviations mises en place.

La base s'étendra sur 70.000 m2 de bâtiments et desservira 200 magasins, sur 10 départements de l'Ouest. 440 salariés devraient y travailler à terme.

CIMETIÈRE - CAVURNES

Les communes de 2000 habitants et plus ont l'obligation d'avoir un site cinéraire (art L 2223-1 du CGCT). Ce site comprend un espace aménagé pour la dispersion des cendres sous forme d'un jardin du souvenir ou d'un puits de cendres. Il est également composé d'un colombarium ou d'espaces concédés pour l'inhumation des urnes (art L 2223-2).

Les concessions d'urnes (cavurnes) sont un espace au sol plus petit qu'une concession classique d'environ 80 cm de côté, destiné au dépôt des urnes. La municipalité a fait le choix de déterminer une zone spécialement dédiée dans l'extension du cimetière de Roullet, comprenant 10 cavurnes pouvant accueillir 4 urnes chacune (cavurne collective ou familiale).

Les espaces pour le dépôt ou l'inhumation des urnes sont soumis aux mêmes dispositions que les concessions funéraires (art R2223-23-2 du CGCT). S'adresser à la mairie de Roullet pour tout renseignement sur les modalités d'acquisition d'une cavurne.

MARQUAGES AU SOL

ENTRETIEN & TRAVAUX

PYLONES TERRAIN FOOT MONPLAISIR : les quatre pylones devenaient trop dangereux pour être conservés en l'état. Il y avait urgence à les remplacer. L'éclairage, qui ne répondait plus aux exigences de la Fédération Française de Football, a été également changé (en attente homologation).

ASSAINISSEMENT EX RN10 : importants travaux de terrassement au carrefour de la route du pont Charlot et ex RN10, sur le réseau d'assainissement, diligentés, réalisés et financés par GA qui en a la compétence afin de supprimer les nombreux désagréments supportés par les riverains depuis de longues années : remplacement des canalisations dégradées, rétablissement des pentes d'écoulement, changement des collecteurs saturés (qui débordaient), passage sous la RN10 et raccordement au réseau Rte de la Vallée Noire, connexion au collecteur principal en liaison directe avec la station d'épuration.

2020 = ANNÉE NOIRE pour toutes les associations

Pratiquement toutes les manifestations ont été annulées. Les associations, dans leur majorité, n'ont pu échapper à la règle et ont vu toutes leurs programmations reportées dans un premier temps, puis supprimées.

Celles qui ont pu être maintenues l'ont été avec l'accord de la Préfecture et l'application de mesures très contraignantes.

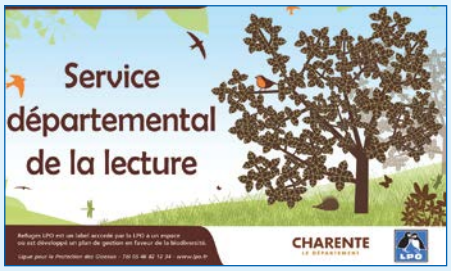

SERVICE DEPARTEMENTAL DE LA LECTURE (SDL)

La bibliothèque de Roullet-St-Estèphe devient le premier site professionnel de Charente labellisé «Refuge LPO», un engagement pour préserver la biodiversité sur le site.

«Le deuxième fléau mondial après le réchauffement climatique, c'est la perte de biodiversité» alerte que la ligue pour la protection des oiseaux (LPO) fait résonner à travers ses actions de sensibilisation. Elle vient d'ailleurs de décerner le label «Refuges LPO» au service départemental de la Lecture (SDL) à Roullet, engagement moral à préserver la nature et améliorer la biodiversité sur le terrain.

La bibliothèque de Roullet offre le gîte et le couvert aux oiseaux : «Un simple nichoir et un hôtel à insectes peuvent déjà contribuer à favoriser l'habitat naturel des oiseaux et aider à leur préservation» a rappelé Lydie Gourraud, chargée de vie associative et «Nature de proximité» à la LPO.

La réalisation d'une étude naturaliste sur le site du SDL de Roullet a révélé la présence de 38 espèces d'oiseaux» malgré une zone entourée de bitume : «Ils viennent ici, sur les espaces verts de la bibliothèque pour se nourrir, se reposer et se reproduire.»

Il y a un an, les équipes du SDL sollicitèrent la ligue pour connaître les modalités d'attribution du label, valable trois ans, et apporter une modeste pierre à l'édifice de la défense de l'environnement.

Les critères sont simples, confie Régis Ouvrard, délégué territorial LPO.

Le label impose de créer les conditions propices à l'installation de la faune et de la flore sauvages, renoncer aux produits chimiques, réduire son impact sur l'environnement et bannir la chasse.» A priori, aucun employé de la bibliothèque ne viendra pointer son fusil en direction de la mésange bleue qui aime particulièrement les lieux.

Mais les équipes seront conseillées une fois par an par la LPO sur l'entretien et l'aménagement des espaces verts afin de favoriser la biodiversité du lieu.

Le gîte et le couvert, s'amuse Lydie Gourraud. Comme des nichoirs, des plates-bandes d'herbes aromatiques, des zones d'herbes hautes, voire la construction d'une mare.»

Pour les oiseaux, rien n'est trop beau.

«WELCOME»
UN SHOW À CONSOMMER SANS MODÉRATION PROPOSÉ PAR L'ACDL

JONGLERIE DE COMPTOIR
18 octobre 2020

Dimanche après-midi, la compagnie Charentaise **«Tout Par Terre»** a fait rentrer le soleil dans la salle des fêtes de Roullet Saint-Estèphe, fraîchement rénovée.

Invités par l'ACDL, les deux compères, **Colin Camaret et Anthony Dagnas**, ont raconté avec brio la journée d'un barman et de son unique client. Un spectacle d'environ une heure, où tout est prétexte à se lancer dans des numéros de jonglerie de bar, où bouteilles et verres volent en musique sans jamais tomber, un show de comptoir, d'adresse et d'humour à consommer sans modération.

Les artistes ont su entraîner les spectateurs dans leur joyeuse folie.

Le public est ressorti enchanté de cette trop petite heure, moments qui font du bien par ces temps qui courent.

INSTANT PATRIMOINE

L'association Roullet St-Estèphe Patrimoine proposait un après-midi patrimoine le dimanche 20 septembre à Roullet, dans le cadre des journées Européennes du patrimoine.

Pour commencer, de 15h00 à 16h30, visite exposition de l'église Saint Cybard restaurée, commentée et animée avec passion et compétence par **Marie Faure-Lecoq**, médiatrice de l'architecture et du patrimoine, suivie de la présentation de l'exposition portant sur «les Églises romanes d'Angoumois vers 1845 dans les carnets de l'Architecte Paul Abadie fils».

A 17h00, concert d'une heure trente à l'église de la chanteuse **Danielle Cazenabe**, accompagnée à la guitare par **Joël Olliveaud**, qui interpréta de nombreuses chansons du répertoire de Barbara (l'interprète a redonné vie à l'univers de la dame en noire en racontant le contexte de chaque chanson pour mieux situer et comprendre la vie de cette grande artiste), mais aussi d'autres répertoires autour de l'amour.

Le public présent (77 entrées payantes) est resté sous le charme pendant toute la durée du récital.

Un pot convivial offert par la municipalité clôtura la journée.

CONCOURS D'ATTELAGE

C'est dans le magnifique cadre de verdure du site des Glamots que l'association Rouler à Cheval, présidée par Patrick Le Pape, épaulé par 64 bénévoles tous passionnés, a organisé son 23ème concours national d'attelages, les samedi 5 et dimanche 6 septembre.

Une cinquantaine d'attelages comprenant des concurrents de niveaux Club, Amateur et Pros était présente. Les chefs de pistes **Jean Yves Taunay** et **Sylvain Le Pape** avaient préparé avec sérieux et compétence un parcours jalonné d'obstacles faits d'éléments naturels (arbres, dénivelés, gué…).

Tout a commencé dès samedi matin par plusieurs épreuves de dressage et de maniabilité, avec des attelages à un cheval, deux chevaux et quatre chevaux, catégorie poneys, chevaux et chevaux de trait. L'épreuve de marathon s'est tenue dimanche toute la journée. Le jury du concours, sous la présidence de Dominique Coudry, juge internationale d'attelage, a remis les récompenses en fin de journée, notamment aux champions régionaux Nouvelle Aquitaine.

FÉLICITATIONS aux organisateurs, tous bénévoles, qui se sont mobilisés pour le bon déroulement et la réussite de la manifestation.

Bénévoles du samedi

Bénévoles du dimanche

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque de Roullet, c'est :

Ouverte en 2016, elle fonctionne avec 19 bénévoles.

Tout au long de l'année nous vous proposons des rencontres d'auteurs, des conférences, un salon du Livre et des Créateurs, des rencontres mensuelles avec le RAM, des Cafés Lectures….

Le tout entièrement gratuit et ouvert à tout le monde.

RÉSEAU PAPILLON LECTURE

260 lecteurs

4 000 livres

2 200 emprunts

Un réseau Papillon-Lecture regroupant 6 bibliothèques

(Mouthiers, Claix, Roullet, Sireuil, Trois-Palis et Voeuil et Giget),
une seule et même carte pour emprunter dans n'importe laquelle
mais également dans celles du Grand-Angoulême.

L'inscription est gratuite.

Des documents qui circulent à l'intérieur du Réseau.

Une plateforme numérique :

sesamelacharente.fr

proposant des films, des magazines, des ebooks (gratuit).

2021, des projets :

Reprise des ouvertures, des cafés lectures, du Salon du livre et des créateurs et de nombreuses conférences et rencontres d'auteurs…

Mais tout cela ne serait pas possible sans l'investissement des bénévoles et de la Municipalité.

Compte tenu de la crise sanitaire et de ses contraintes, en cette année 2021 nous ne pourrons vous recevoir pour les traditionnels vœux à la population et son moment de convivialité.

Néanmoins, nous souhaitons vivement que les activités et manifestations que vous organisez reprennent le plus vite possible, elles sont le garant du bien social que nous voulons préserver et développer sur la commune.

Le conseil municipal et moi-même restons à votre écoute pour relayer vos difficultés et aussi contribuer à la meilleure gestion possible de cette crise.

Bien amicalement, meilleurs vœux 2021.

Le Maire, Gérard ROY.

CLUB DES AÎNÉS

Bilan d'une année pas comme les autres…

L'année 2020 vient de s'achever.

Plusieurs membres de notre club nous ont quittés, ajoutant de la tristesse à la morosité ambiante. Nous partageons la peine de leur famille.

L'été pourtant nous donnait l'espoir de reprendre nos activités.

Depuis le début juillet, les boulistes se retrouvaient à nouveau, chaque lundi au boulodrome. Quel plaisir de pouvoir à nouveau, malgré les gestes barrières, se rencontrer, pointer, tirer, et tout simplement prendre ensemble un bon bol d'air ou se faire tremper par une violente pluie d'orage !!!…

Et puis, mi-septembre, grâce à la municipalité qui nous a prêté le gymnase, une trentaine d'adhérents ont pu recommencer à pratiquer leur sport avec le concours de Joël notre coach. Le gymnase étant balisé par nos soins chacun jouissait d'un emplacement de plus de 6 m². Désinfection des mains, signature de la liste de présence, tous se sont prêtés au jeu avec beaucoup de gentillesse et de sérieux.

Enfin nous pouvions à nouveau dérouiller nos articulations et exécuter quelques exercices au son d'une musique bien rythmée.

Pour ne pas être en reste, les marcheurs avaient, eux aussi, repris les randonnées en essayant de respecter les «distances de sécurité». Un petit tour dans la campagne, en bonne compagnie, quoi de mieux pour entretenir sa santé physique et morale.

Restaient encore à redémarrer les réunions rencontres, les repas et à organiser le loto, le téléthon et le spectacle de Noël.

Mais le deuxième confinement a douché notre enthousiasme et a arrêté brusquement les frémissements de reprise.

L'année 2021 se profilant à l'horizon, nous avons prévu le calendrier en espérant que tout finira par rentrer dans l'ordre et que le Covid ne sera plus qu'un mauvais souvenir.

Les Aînés, nous sommes plein d'espérance et nous attendons avec impatience le jour où nous pourrons fêter ensemble les retrouvailles dans la joie et la bonne humeur !

Martine C.

ACDL-MJC ROULLET

1- Journée Portes Ouvertes de l'ACDL-MJC le Samedi 29 Août 2020 :

Dans cette année un peu particulière, c'est avec chance et avec le soutien de la municipalité que l'ACDL-MJC a pu organiser sa 1ère Journée Portes Ouvertes en avant-première de la rentrée de ses activités pour 2020-2021. Protocole sanitaire oblige, c'est près de 150 personnes habitant notre territoire qui sont venues découvrir nos 20 activités allant de la gymnastique au chant en passant par la couture et les arts décoratifs. Dans une ambiance de fin d'été, et, en clôture de cette journée, les élèves des activités de musique ont présenté et fait valoir leur capacité de ce que l'on pouvait faire au sein de la MJC.

Malgré la crise sanitaire, on a pu remarquer que les personnes venues nous rencontrer avaient besoin de se retrouver et de retrouver le lien social que nous avions perdu lors du confinement de ce début d'année.

2- Week-end Pays Basque les 10 et 11 Octobre 2020 :

Crise oblige, et, n'ayant pu aller rendre visite à nos voisins italiens en Septembre, c'est donc un week-end aux couleurs vertes et rouges du Pays Basque qui fut organisé sous la houlette de notre référente «voyage» au sein de l'association.

Sous un ciel changeant, les 35 personnes conviées ont pu visiter St-Jean-Pied-de Port, une fabrique d'espadrilles, un artisan du fromage de brebis pour se rendre ensuite au Col d'Ibardin pour faire quelques achats et terminer leur périple sur la côte venteuse de cette belle région... Tout cela dans la convivialité d'un groupe respectant les prérogatives gouvernementales liées au voyagiste chargé d'organiser ce séjour.

Quel beau week-end apprécié de tous et encore merci aux organisateurs !!!

3-Spectacle WELCOME de la Cie Tout par Terre le Dimanche 18 Octobre 2020 :

Dans le respect du protocole sanitaire en vigueur, et, en accord avec les recommandations de la Préfecture et de la municipalité, ce sont environ 70 personnes qui ont pu se divertir et découvrir, en à peu près une heure, un spectacle époustouflant de jonglerie et d'humour au travers d'un barman revêche et de son unique client confrontés à des situations totalement improbables.

C'est bien évidemment avec chance que nous avons pu offrir ce spectacle aux habitants du territoire mais aussi d'avoir pu permettre au monde de la culture et des arts vivants d'être présent dans cette période difficile....

Et puis, il y a eu le re-confinement de Novembre ou encore une fois tout s'est arrêté pour nos activités et pour les adhérents qui les pratiquent alors que l'ACDL-MJC devait organiser son Assemblée Générale le Samedi 28 Novembre.

Cependant, il faut garder le cap et sauvegarder la vie associative du territoire en sachant que cela ne peut se faire qu'ensemble dans un monde toutefois si fragile et difficile à vivre.

Ce message d'espoir pour cette nouvelle année ne peut être que nous devons faire face et regagner ce que nous avons perdu pendant une année ; c'est pourquoi je tenais, au nom du Conseil d'Administration, à vous souhaiter le bonheur, l'amour et la santé pour cette nouvelle année 2021.

Nous vous souhaitons une très belle année 2021 riche en évènements sur notre territoire et nous vous invitons ainsi à venir découvrir l'association sur notre site internet www.acdlroullet.fr (Renseignements au 06-84-23-78-24)

Le Président de l'ACDL-MJC Roullet,

Frédéric FAVIER

AMICALE DES DONNEURS DE SANG ROULLET/CLAIX

Amis donneurs de sang,

Vous avez été encore fort nombreux cette année (354 présentés, 329 poches collectées) à venir tendre le bras pour cette noble cause qu'est le don de sang bénévole, malgré les difficiles conditions sanitaires que nous avons tous vécues en cette année 2020.

Chacun a su s'adapter et respecter les règles pour le bénéfice de tous, et nous vous en remercions.

Après deux collectes réalisées à Claix pour cause de travaux à la salle des fêtes de Roullet, où la traditionnelle collation d'après-don concoctée par nos dévouées cuisinières vous a beaucoup manqué, vous avez pu retrouver vos habitudes culinaires en septembre et novembre.

Et nous espérons pouvoir continuer à bien vous accueillir en 2021, afin de toujours mieux remplir notre mission.

Aussi nous vous demandons de réserver dès maintenant vos soirées des :

- **Jeudi 28 janvier**
- **Lundi 29 mars**
- **Lundi 31 mai**
- **Jeudi 5 août** (à Claix)
- **Jeudi 7 octobre**
- **Vendredi 10 décembre**

Merci pour votre indéfectible soutien et à bientôt de vous retrouver.

Bernard Bouchère :
332, rue Gabriel Quément
16600 Ruelle-sur-Touvre
Tél. : 05 45 66 49 97 / 06 81 42 99 33
bernard.bouchere@orange.fr

IMMERSION AU SEIN D'UNE ASSOCIATION DURANT LA CRISE : LA ROUE LIBRE CHARENTAISE

2020 : Une Saison Blanche...

La saison 2020 commençait sous les meilleurs augures avec une première randonnée où la Roue Libre Charentaise terminait «Premier club UFOLEP» au challenge départemental.

A la mi-février, nous étions les organisateurs de la «Journée des Rois de la Petite Reine», concentration des clubs cyclistes où plus de 120 participants se rendirent aux Glamots à Roullet St Estèphe. C'était en Février…

Nous étions loin de penser que nous allions vivre une drôle d'année ! Pandémie, Confinement, Gestes barrières : un seul mot d'ordre : «Restez à la maison». Le Covid - 19 avait frappé… très fort.

La France à l'arrêt. Les cyclistes n'avaient plus qu'à nettoyer les vélos et trouver d'autres occupations. Le home-trainer fût une des solutions. Avec une attestation, nous pouvions sortir une heure pour aller chercher… sa baguette ! Les initiatives se faisaient très nombreuses pour les cyclos plein d'idées : bricolage, jardinage, nettoyage, rangement… confinés dans leur maison ou leur jardin. Certains se sont même trouvés des dons culinaires, des dons de bricolage insoupçonnés… malgré la longueur du confinement. Une lueur d'espoir intervint le 12 mai : nous pouvions enfin prendre notre monture, mais seul. Une demi-consolation !

Conséquences de la pandémie : annulation de toutes les épreuves cyclistes : course de Balzac annulée, semi nocturne de Roullet annulée dans le cadre de la fête foraine. Pas de report possible. Que nous réserve la fin de saison ? Encore des épreuves annulées, des cyclistes démotivés. Seule à ce jour, l'épreuve cyclosportive «La Paul Poux» reste un des rares objectifs. 2020 : une année blanche. 2020 fut aussi une année noire : notre secrétaire Patrick Dallemagne nous quittait le 15 février à l'âge de 67 ans.

Grâce à la motivation de chacun, les jaunes et bleu marine se retrouvent le mardi et le dimanche au lieu de rassemblement : le Super U de La Couronne. Vous les rencontrerez régulièrement sur nos routes charentaises…

Le confinement

La victoire malgré tout...

La saison cycliste a été gâchée par la pandémie et à cause du confinement, nos champions sont restés à la maison. Beaucoup d'entre nous se sont occupés du jardin, du bricolage. Certains ont pu faire quelques tours de VTT autour de chez eux, munis d'une attestation. Les home trainer sont sortis de la poussière et le temps a passé...

Puis, les beaux jours sont apparus. Seuls, nous avons pu enfin rouler. Mais les randonnées cyclotouristes et les courses cyclistes se sont annulées au fur et à mesure que la saison avançait.

Ce n'est qu'au mois d'août que les jaunes et marine se sont retrouvés pour sillonner nos belles routes charentaises. Du baume au cœur, ils se donnaient rendez-vous du côté de Nersac ou La Couronne.

Une seule randonnée a pu voir le jour, celle de Marthon où cinq de nos cyclotouristes ont représenté notre club en découvrant les belles côtes de Dordogne.

Côté compétition, il a fallu attendre septembre pour que nos cyclistes retrouvent le goût de l'effort. Luc Posteau se distinguait à Pousay-Garnaud en Charente Maritime pour remporter le jambon de meilleur sprinter. Pierre et Yvan Montigaud étaient engagés à la cyclosportive «La Gailllarde De Carvahlo» à Objat en Corrèze. Pierre terminait 8ème sur 150 participants sur le 120 km, remportée par le charentais Loïc Herbreteau ; Yvan se classait 20ème sur le 80 km.

Mais la fin de saison se terminait en apothéose avec la victoire de Pierre Montigaud à Anais après une échappée de 70 km. La famille était ravie et le club tenait enfin cette belle victoire au bout d'une année très perturbée.

Vivement 2021, en espérant que…

La récompense

SOCIÉTÉ DE CHASSE

Lors de l'assemblée générale du samedi 5 septembre 2020, un nouveau bureau a été constitué.

Deux élus, Emmanuel Pichon et Thierry Charbonnaud, ainsi que le Maire Gérard Roy, ont assisté à l'assemblée générale qui s'est déroulée à l'étang des Glamots devant une trentaine de personnes.

Changement au sein de l'association, Emmanuel Pichon, nouvel adjoint à l'économie et aux commerces, cède sa mission de «Monsieur sécurité» à Thierry Charbonnaud, élu délégué.

Yohan Daubert ne repart pas non plus dans sa fonction de vice-président.

Le secrétaire Laurent Chaillot a évoqué le bilan d'activités pour 2019/2020, qui s'est révélé être une année blanche, sans loto ni concours de belote et de pêche.

L'état financier de la société de chasse a été un peu impacté par la Covid, mais les comptes restent malgré tout positifs.

Laurent Chaillot a pris la présidence laissée vacante par Jérôme Couderc, démissionnaire pour raisons professionnelles essentiellement, et en parallèle conserve sa fonction de secrétaire.

Vice-président : **Grégory Denoël**

Trésorier : **Frédéric Jousseaume**

Trésorier-adjoint : **Jean-Christophe Jousseaume.**

Depuis quelques années, c'est la société de chasse qui a la gestion et l'entretien de l'étang communal des Glamots, c'est Cyril Daubert qui en est le responsable.

Pour tous renseignements :
Laurent Chaillot
Tél. **: 06 08 67 72 54.**

La société de chasse de ROULLET-St-ESTEPHE a réalisé comme chaque année depuis la reprise de l'étang un lâcher de poissons blancs.

Nous travaillons depuis 2 ans avec M. LIAIGRE Damien qui a repris la Pisciculture de MOUTHIERS-sur-BOEME. Il est venu nous livrer le mercredi 25 novembre en début d'après-midi.

Notre lâcher se compose en grande partie de gardons, rotengles et de carpeaux. Avec le problème du COVID 19 nous n'avons pas pu installer les cordes qui empêchent les cormorans de venir se poser sur l'étang. Cela devrait se faire aussitôt après l'assouplissement des contraintes liées à la crise sanitaire.

Pour information : l'étang est fermé à la pêche jusqu'au mois d'avril 2021. Si par hasard les cordes ne sont pas enlevées en début de saison c'est qu'il y a une contrainte.

Je ne remercie pas les personnes qui la saison dernière les ont enlevées sans autorisation et sans se renseigner si elles pouvaient pêcher ou pas. Les cordes ont été emmêlées et certains piquets jetés à l'étang. On nous a signalé que certaines personnes se permettent de transporter du poisson vivant pour empoissonner un autre étang.

Le transport de poisson vivant est interdit et seuls les pisciculteurs ont le droit de procéder à cette manipulation.

Si de tels abus persistaient, nous serions obligés de prendre des sanctions.

Comme chaque année, les cartes de pêche seront en vente au tabac/presse de ROULLET.

Pour les personnes désirant plus de renseignements, prendre contact avec M. le Responsable de l'étang : M. DAUBERT Cyril : 06 21 95 75 06.

Le Président de la Société de Chasse, **Laurent CHAILLOT**

SO GYM

So Gym, association sportive affiliée à la FFEPGV, propose des activités sport santé et bien-être : du step et de la gym, pour tout public, tous niveaux.

Un nouveau bureau, des nouvelles animatrices (charmantes, souriantes et motivées) mais surtout, toujours au rendez-vous : la bonne humeur et la convivialité.

Le lundi de 18h30 à 19h30 c'est Céline qui nous fait brûler nos calories grâce à ses cours dynamiques et variés. Le step est un sport qui sollicite tous nos muscles de façon harmonieuse ainsi que notre système cardio-vasculaire. Et ce n'est pas le confinement qui nous a stoppé ! Céline continue d'assurer les cours en visio et c'est un réel plaisir de pouvoir se retrouver chaque lundi soir en live pour se défouler et se vider la tête.

Le mercredi de 18h30 à 19h30 c'est la jeune et jolie Marion qui nous concocte des séances variées avec du renforcement musculaire, des abdos-fessiers, des squats, du pound, du boxing énergy…

Le jeudi de 14h30 à 15h30 c'est Nathalie qui prend soin des seniors en leur proposant une gym douce et adaptée pour les maintenir en forme et en bonne santé.

N'hésitez pas à consulter notre page Facebook et encore mieux, à venir tester 1 ou 2 séances gratuitement.

Enfin, n'oubliez pas «chaque réussite commence avec la volonté d'essayer».

SOLIDARITÉ À ROULLET-ST-ESTÈPHE

LES AINÉS N'ONT PAS ÉTÉ OUBLIÉS

La crise sanitaire a contraint la Municipalité d'annuler le traditionnel repas de nos aînés fin novembre.
Pour ne pas totalement les priver de cet instant convivial, 290 magnifiques colis de Noël ont été distribués par les élus à chacun(e) d'entre eux(elles) pour leur plus grande satisfaction et bonheur de ne pas avoir été oubliés en ces périodes de fêtes.

CADEAUX DE LA SOCIÉTÉ AYOR-BATHROOM

La société AYOR BATHROOM, entreprise spécialisée dans le commerce de gros (commerce interentreprises) d'équipements sanitaires tels que les baignoires, salles de bains, douches et meubles de salle de bains, et de produits de décoration, et implantée sur la commune dans la zone artisanale Gutenberg (2, rue Gutenberg - 16440 RSE) a lancé un appel à cadeaux auprès de ses 37 employés pour une distribution aux enfants de familles en difficulté.

49 cadeaux ont été récupérés, regroupés à la Mairie de Roullet le 16 décembre en présence des responsables de l'entreprise et des élus municipaux et distribués à des enfants de familles défavorisées juste avant Noël (le 22 décembre) par l'association AFUS16.

La direction, conformément à ses engagements, versera 10€ par jouet, soit 490 €, aux Restos du Cœur de La Couronne. COUP DE CHAPEAU pour cette BELLE INITIATIVE en ces temps troublés de grave crise sanitaire.

OPÉRATION «BOÎTES DE CHAUSSURES DE NOËL»

La commune et le CCAS ont lancé cette opération de solidarité envers les plus démunis. 57 boîtes ont été apportées à la mairie, ouvertes pour être vérifiées, puis réparties en fonction des objets qui s'y trouvaient pour homme, femme ou enfant.

Par l'intermédiaire de l'AFUS16 (Fédération des Acteurs de l'Urgence Sociale de la Charente), la totalité sera distribuée à des personnes nécessiteuses dans la commune et le Département.

MERCI à tous les donateurs pour leur générosité.

Depuis plusieurs mois avec la pandémie du Covid, nous vivons une situation inédite qui nous touche et qui change notre vision des choses, maintenant et demain, dans nos environnements personnels ou professionnels.

Bientôt les fêtes de fin d'année seront là, et parce que cette année est différente, nous avons pensé que nous pourrions, individuellement et collectivement, montrer notre solidarité aux plus démunis. Nous avons peut-être, dans nos affaires, un jouet ou un jeu pour petit ou plus grand, en très bon état que l'on est prêt à donner.

Ces présents, nous les emballerons dans un joli papier cadeau et nous les porterons à la Mairie de Roullet qui les distribuera auprès des familles en difficulté pour lesquels ces cadeaux représenteront un petit moment de bonheur.

Et pour accompagner cette action, pour chaque jouet remis, le Groupe AYOR donnera 10 euros qui seront remis aux Restos du Coeur.

Pour déposer votre jouet ou jeu, rien de plus simple jusqu au 11 décembre, un grand carton dans le hall d'entrée vous attend pour recevoir vos présents ! Nous nous occupons du reste et bien sûr vous tiendrons informés du résultat de nos dons.

Nous vous attendons nombreux !

ayor

SOLIDARITÉ À ROULLET-ST-ESTÈPHE

OCTOBRE ROSE

Eglise de Roullet toute de rose illuminée, en soutien à la campagne nationale de sensibilisation contre le cancer du sein menée par **l'association Ruban Rose**.

AFMTÉLÉTHON
INNOVER POUR GUÉRIR

Le TELETHON 2020 a eu lieu le week-end des 5 et 6 décembre, au niveau national, dans des conditions trés particulières et inédites, sans actions sur le terrain, avec pour conséquences des promesses de dons par internet, téléphone ou par le 3637 bien inférieures à celles de l'an passé.

Une urne était à la disposition de la population à la Mairie jusqu'au 15 décembre. 1 087,60 € ont été récoltés.

Il n'y a pas de petit don pour aider la recherche contre les maladies rares, les malades et leurs familles dans leur quotidien. Merci aux associations et à toutes les personnes qui ont déjà donné. **Mais il n'est jamais trop tard pour DONNER.**

MERCI À TOUS POUR VOTRE GÉNÉROSITÉ.

NOËL À ROULLET-ST-ESTÈPHE

Crêche dans l'église de Roullet, conçue et réalisée par Yolande Forestier. Merci et Félicitations.

«Les petites mains du père Noël : préparation des pochons de friandises. Merci Annick, Michelle et Françoise.

LE PÈRE NOËL AUX ÉCOLES DE ROULLET-ST-ESTÈPHE

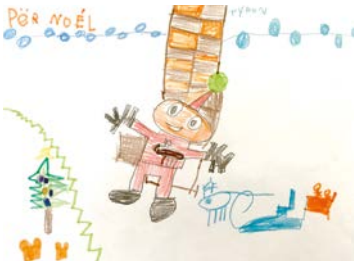

Sélection des meilleurs dessins du concours parmi les 44 réalisés

Arrivée du Père Noël au marché et remise des prix du concours de dessins

Visite surprise du Père Noël dans les classes en maternelle

– CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS 2021 –

SOUS RÉSERVE DE RESTRICTIONS DUES À LA SITUATION SANITAIRE DU CORONAVIRUS

JANVIER

28 JANVIER 2021	Salle des Fêtes	DON DU SANG Amicale des donneurs Roullet/Claix

MARS

04 MARS 2021	Salle des Fêtes	CONCOURS de BELOTE Club des Ainés
06 MARS 2021	Salle des Fêtes	LOTO APE Roullet
07 MARS 2021	Les Glamots	CONCOURS ATTELAGE Rouler à cheval
20 MARS 2021	Salle des Fêtes	LOTO Comité des Fêtes Roullet
21 MARS 2021	Salle des Fêtes	THE DANSANT Comité des Fêtes Roullet
27/28 MARS 2021	Les Glamots	FOIRE aux CHOCOLATS Tennis Club Roullet
29 MARS 2021	Salle des Fêtes	DON DU SANG

AVRIL

03 AVRIL 2021	Salle des Fêtes	CONCOURS de BELOTE Société de chasse
03 AVRIL 2021	Etang des Glamots	Ouverture Saison de la pêche
11 AVRIL 2021	Salle des Fêtes	REPAS DANSANT Club des Aînés

MAI

01/02 MAI 2021	Etang des Glamots	PÊCHE à la TRUITE Société de chasse
08 MAI 2021	Monuments aux morts	CEREMONIES 8 MAI
08/09 MAI 2021	Les Glamots	CONCOURS AGILITY Club canin
31 MAI 2021	Salle des Fêtes	DON DU SANG

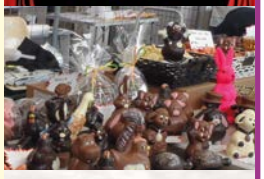

JUIN

05 JUIN 2021	Salle des Fêtes	SPECTACLE DANSE ACDL
07 JUIN 2021	Boulodrome Les Glamots	CONCOURS PETANQUE Club des Aînés
11/12/13 JUIN 2021	Les Glamots	FETE LOCALE Comité des fêtes
11 JUIN 2021	Le Bourg	COURSE CYCLISTE Roue Libre Charentaise
12 JUIN 2021	Les Glamots	La CAGOUILLASSE Comité des fêtes
12 JUIN 2021	Les Glamots	BRIC A BRAC / FEU d'ARTIFICE / BAL POPULAIRE Comité des fêtes

JUILLET

8 jUILLET (à confirmer)	St-Estèphe	SOIRS BLEUS Commune et GrandAngoulême

AOÛT

28/29 AOÛT 2021	Les Glamots	JOURNEES PORTES OUVERTES ACDL

SEPTEMBRE

04/05 SEPTEMBRE 2021	Les Glamots	CONCOURS d'ATTELAGE Rouler à cheval
06 SEPTEMBRE 2021	Boulodrome Les Glamots	CONCOURS PETANQUE Club des Aînés
23 SEPTEMBRE 2021	Salle des fêtes	CONCOURS de BELOTE Club des Ainés

OCTOBRE

02 OCTOBRE 2021	Salle des Fêtes	LOTO Comité des Fêtes Roullet
03 OCTOBRE 2021	Salle des Fêtes	THE DANSANT Comité des Fêtes Roullet
07 OCTOBRE 2021	Salle des Fêtes	DON DU SANG
16 OCTOBRE 2021	Salle des fêtes	SOIREE THEATRE ACDL

NOVEMBRE

10 NOVEMBRE 2021	Salle des Fêtes	EMMÈNE-MOI AU SPECTACLE Département
11 NOVEMBRE 2021	Monuments aux morts	CEREMONIES 11 NOVEMBRE
13 NOVEMBRE 2021	Salle des Fêtes	LOTO Club des Ainés
21 NOVEMBRE 2021	Salle des Fêtes	REPAS DES AINES Commune / CCAS
27/28 NOVEMBRE 2021	Salle des fêtes	BOURSE AUX JOUETS APE Roullet

DECEMBRE

03/04/05 DECEMBRE 2021		TELETHON Associations communales/commune
10 DECEMBRE 2021	Salle des Fêtes	DON DU SANG
11 DECEMBRE 2021	Salle des Fêtes	REPAS Club de Pétanque
17 DECEMBRE 2021	Bourg de Roullet	ARRIVEE du Père Noel Commune/ Effervescentre
31 DECEMBRE 2021	Salle des Fêtes	REVEILLON ST SYLVESTRE Football Club
31 DECEMBRE 2021	Salle de spectacle Les Glamots	REVEILLON SOLIDAIRE Effervescentre

••• REMERCIEMENTS •••

Nos plus sincères remerciements pour leur aide à la réalisation des bulletins municipaux :

à **Mme REBEIX Josette**, correspondante locale de la Charente Libre pour le prêt de certains articles et photos,

à **M. FORESTIER Marc**, passionné de photographie, pour les crédits photos donnés gracieusement,

à tous les présidents d'associations pour les documents fournis en temps et en heure,

à toutes les personnes qui suggèrent des idées d'articles et à tous les membres de l'équipe de rédaction.

PROCHAINE PARUTION du bulletin municipal : MAI 2021 (les articles devront nous parvenir avant le15 avril 2021) MERCI.